



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(L)/6
22 septembre 2014

Original: ANGLAIS

CINQUANTIÈME SESSION
3 - 8 novembre 2014
Yokohama (Japon)

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

[Décisions 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)] [Point 10b de l'Ordre du jour provisoire]

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du Programme OIBT-CITES relatif aux espèces arborescentes tropicales, dont la seconde phase est en cours. Les travaux visant à déployer ce Programme ont été à l'origine incorporés dans le Programme de travail biennal (PTB) 2006-2007 de l'OIBT, ce qui a permis que soit élaborée une demande de subvention en lien avec le financement d'un Programme de renforcement des capacités de collaboration entre l'OIBT et la CITES. Cette demande avait été soumise à l'Union européenne (UE) par le biais de la Commission européenne (CE), laquelle a donné son accord, à la fin de l'année 2006, pour financer 80 pour cent du budget de la première phase, qui avoisinait 4 millions \$EU (3 millions d'euros). L'activité s'est poursuivie au titre des PTB de l'OIBT pour les années 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013 et 2013-2014 grâce au financement de l'UE ainsi qu'aux contributions additionnelles des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, du secteur privé et du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF). Dirigé par l'OIBT avec l'assistance de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES, le Programme s'est en outre adjoint un Comité consultatif chargé du volet conseil.

Constatant au cours de la première phase que les demandes à bénéficier de l'appui du Programme excédaient considérablement les ressources disponibles, l'OIBT et la CITES ont soumis à l'UE, par le biais de la CE, une deuxième demande de subvention couvrant la période de quatre années de 2012 à 2015 pour un montant total de 7,5 millions d'euros (environ 10 millions \$EU, un tiers de cette somme devant être alimenté par d'autres bailleurs de fonds). Cette demande de subvention a été approuvée et la première tranche des fonds a été reçue au début de l'année 2012. Des engagements financiers supplémentaires ont été reçus entre 2011 et 2013 de la part de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique et du secteur privé. Étant donné que ces engagements constituent actuellement moins de la moitié du financement hors CE requis au titre de l'accord de subvention portant sur la Phase II qui a été conclu avec l'UE par le biais de la CE, et que la demande à bénéficier du soutien du Programme demeure forte, les donateurs sont vivement encouragés à poursuivre leur appui au Programme.

En milieu d'année 2014, le Programme OIBT-CITES est à mi-parcours de sa mise en œuvre dans le cadre de la seconde subvention accordée par l'UE. Les progrès enregistrés à ce jour sont remarquables, sachant que trente-cinq activités ont été exécutées au titre du Programme depuis le début de cette seconde phase. En date d'août 2014, des activités spécifiques à un pays ont été approuvées et sont en cours ou achevées au Brésil, au Cameroun, en République du Congo, en République démocratique du Congo (RDC), au Guatemala, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie et au Pérou. Elles sont axées sur les essences africaines *Pericopsis elata* (afroormosia), *Prunus africana* (prunier d'Afrique) ainsi que plusieurs essences *Dalbergia* (palissandre) et *Diospyros* (ébène) de Madagascar; les essences asiatiques *Aquilaria/Gyrinops* spp. (bois d'agar) et *Gonystylus* spp. (ramin); et les essences d'Amérique latine *Cedrela odorata*, *Swietenia macrophylla*, *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii*. Treize activités supplémentaires ont été soumises par des pays en liaison avec les coordonnateurs régionaux en vue de leur éventuel financement dans le cadre du Programme lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.

Depuis le dernier rapport d'avancement présenté au Conseil lors de sa 49^e Session, en janvier 2014 une mission d'évaluation a été menée en Malaisie et au Cameroun par une consultante de l'UE spécialisée dans le suivi axé sur les résultats. Dans le cadre de cette mission de suivi du Programme, la consultante s'est entretenue par téléphone avec les parties prenantes concernées au Brésil. Son rapport de mission a conclu que le Programme réalisait ses objectifs et qu'il était bien accueilli par l'ensemble des pays y participant. Les Secrétariats de l'OIBT et de la CITES veillent à ce que les recommandations de cette

mission de suivi soient appliquées dans les opérations du Programme entre 2014 et 2015. Le Secrétariat de l'OIBT exécutera une évaluation à mi-parcours du Programme vers la fin de 2014 ou le début de 2015.

Le Comité pour les plantes de la CITES s'est réuni à Veracruz (Mexique) du 3 au 8 mai 2014 et le Comité permanent de la CITES s'est réuni à Genève (Suisse) du 7 au 10 juillet 2014. Le Secrétariat de l'OIBT a pris une part active à ces deux réunions, au cours desquelles il a rendu compte des derniers travaux exécutés au titre du Programme et a mené des consultations avec les bailleurs de fonds, les pays ciblés et le Secrétariat de la CITES. Le Comité consultatif du Programme s'est réuni durant la réunion du Comité pour les plantes de la CITES et se rencontrera de nouveau en marge de la présente Session du Conseil.

L'OIBT a créé une page Internet dédiée au Programme où sont réunies diverses informations sur celui-ci ([www.itto.int/ITTO at work/CITES/](http://www.itto.int/ITTO_at_work/CITES/)). L'ensemble des rapports d'achèvement sur les activités et autres informations pertinentes est mis en ligne sur le site Internet de l'OIBT. Le bulletin d'information du Programme (dont on trouvera le dernier numéro en annexe) continue d'être communiqué par courriel à l'ensemble des donateurs, pays participants et autres acteurs. Un matériel de sensibilisation diversifié a été préparé pour informer sur les résultats du Programme, dont trois vidéos qui mettent en relief les travaux menés dans chacune des régions tropicales (disponibles sur la page Internet du Programme) ainsi que des brochures, affiches, bannières, etc. Les donateurs de la seconde phase du Programme sont clairement mentionnés sur tous ces supports. Une panoplie d'outils contenant, *inter alia*, les résultats du Programme ainsi que des conseils et orientations sur les Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatifs aux espèces arborescentes sera mise au point d'ici le début de l'année 2015.

Les consultations avec le Secrétariat de la CITES se sont poursuivies tout au long de 2014 dans le but de guider et d'axer les travaux des activités du Programme. Par ailleurs, les Secrétariats de l'OIBT et de la CITES ont continué d'organiser des réunions ordinaires entre les deux organisations ou avec la participation des principaux bailleurs de fonds et parties prenantes afin de discuter du Programme. Deux manifestations parallèles ont été organisées conjointement par les Secrétariats de l'OIBT et de la CITES en 2014: la première durant le Congrès mondial de l'IUFRO en octobre 2014 à Salt Lake City (États-Unis) et la seconde au cours de la 12^e Conférence des Parties à la CBD qui se tiendra à Pyeongchang (République de Corée) en octobre 2014. Le Secrétariat de la CITES sera également représenté à la 50^e Session du CIBT et informera les membres des évolutions pertinentes intervenues au niveau de la CITES.

La coopération entre l'OIBT et la CITES développée dans le cadre de ce Programme constitue une alliance stratégique dont plusieurs essences, autres que celles inscrites aux annexes de la CITES, sont susceptibles de bénéficier. Depuis de longues années, la CITES et l'OIBT favorisent toutes deux la gestion durable des forêts tropicales, la raison pour laquelle ce partenariat rencontre un aussi grand succès. Les organes directeurs des deux organisations ont reconnu la valeur de cette alliance, l'OIBT à travers les décisions du Conseil référencées dans l'intitulé du présent document, et la CITES par sa résolution Conf. 14.4 de la Conférence des Parties à la Convention, qui porte sur la *Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux* et appelle à la poursuite de cette coopération.

* * *

OIBT - CITES

PROGRAMME OIBT-CITES POUR L'APPLICATION DE LA LISTE CITES DES ESPÈCES D'ARBRES TROPICAUX

Bulletin d'information



Dans ce numéro

ÉDITORIAL.....	1
LE PROGRAMME OIBT-CITES.....	2
FINANCEMENT DU PROGRAMME.....	2
RAPPORTS D'AVANCEMENT SUR LES ACTIVITÉS.....	3
INITIATIVES/ÉVÉNEMENTS CONNEXES.....	13
ARTICLES SUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	14
ÉVÉNEMENTS À VENIR.....	16
SUIVI DU PROGRAMME.....	17

Donateurs



Union européenne



États-Unis d'Amérique



Norvège



Allemagne



Pays-Bas

Donateurs du secteur privé:
Abbott Solvay, Indena, EuroMed et Plavuma

Ce Bulletin rend compte des activités qui sont exécutées dans le cadre de la seconde phase du Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux. En effet, dans le sillage du succès que fut la première phase (2007-2011), ce deuxième volet, qui porte sur les plus importantes essences forestières tropicales commercialisées inscrites aux annexes CITES, va ainsi permettre de poursuivre les travaux durant quatre années supplémentaires (2012-2015). Cette seconde phase est de nouveau en majeure partie financée par une subvention de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne), qui préconise qu'une partie du financement mis à disposition soit consacré à des activités relevant à la fois du Programme OIBT-CITES et du Programme thématique de l'OIBT relatif au commerce et à la transparence du marché (TMT). Ce Bulletin est publié tous les trimestres en anglais, espagnol et français à l'intention de l'ensemble des acteurs du projet, mais aussi de tous ceux qui sont concernés par les progrès accomplis au titre du Programme OIBT-CITES. On trouvera dans ce numéro un compte rendu des Activités du Programme qui ont été exécutées jusqu'en août 2014.

Les suggestions et contributions des participants au Programme sont essentielles pour garantir autant que possible que les futures éditions de ce Bulletin soient aussi instructives et intéressantes que possible. Veuillez envoyer toute correspondance au(x) point(s) de contact concerné(s) qui sont indiqué(s) en dernière page.

Éditorial

Depuis 2007, le Programme OIBT-CITES a renforcé la capacité et les compétences des aménagistes forestiers, agents d'exécution de la loi et des douanes, propriétaires et concessionnaires forestiers, de même qu'il a enrichi leurs connaissances. Quant aux industries du bois, il leur a permis de se conformer aux règles et obligations de la CITES, et notamment dans le cadre des Organes de gestion et des Autorités scientifiques CITES en Indonésie et en Malaisie, s'agissant de gérer le commerce des produits dérivés des essences *Gonystylus*, *Aquilaria* et *Gyrinops*.

Durant la Phase I du Programme OIBT-CITES, les activités exécutées dans la région Asie ont été exclusivement axées sur l'essence *Gonystylus* (ramin), plus particulièrement *G. bancanus*, sachant que ses produits sont les plus commercialisés sur le marché mondial. Ces activités ont consisté à : améliorer la conception des inventaires et les pratiques sylvicoles; élaborer des directives spécifiques à la préparation des Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatifs aux essences *Gonystylus*; élaborer des directives sur le suivi de la floraison et de la fructification, et de la reproduction végétative de *G. bancanus* en Indonésie; créer une base de données sur *G. bancanus* constituée d'échantillons de feuilles et d'écorces au Sarawak (Malaisie); et à utiliser l'identification par radiofréquence (RFID) pour assurer la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement du ramin, qui est désormais adoptée et appliquée en Malaisie péninsulaire. Les activités déployées en Indonésie, entre autres, ont permis de formaliser la coopération liée à la reproduction de masse de matériel de plantation du ramin entre l'Agence de recherche et développement forestiers (FORDA) et les Centres de production de semences (BPTH) du Sud-Sumatra et du Sud-Kalimantan. À ce titre, des vergers clonaux et des pools génétiques ont été créés, des boutures racinées produites et des sources de semences certifiées.

Suite à cette mise en œuvre fructueuse et aux avantages résultant des activités exécutées dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, plusieurs activités actuellement réalisées dans le cadre de la Phase II serviront à valoriser le commerce des produits du ramin légaux et à assurer qu'ils proviennent de forêts sous gestion durable. Un illustre exemple en est l'activité destinée à enrichir la base de données génétiques créée au Sarawak afin d'exploiter les ADN extraits des bois et à couvrir, outre *G. bancanus*, les 21 autres essences *Gonystylus* présentes dans cette région. (Activité *Emploi de l'ADN pour identifier les essences de Gonystylus et l'origine géographique de leur bois au Sarawak*). Autre activité consécutive menée sous la Phase II, l'application élargie de techniques de propagation végétative du ramin qui contribueront à la survie des populations naturelles, et les *Directives relatives à l'élaboration des Avis de commerce non préjudiciable relatifs au ramin (Gonystylus spp.)* en Indonésie, ainsi que la diffusion étendue de la *Feuille de route pour la gestion durable et la conservation du ramin (Gonystylus spp.)* dans le cadre de l'Activité *Renforcement des capacités en matière de techniques de reproduction des semis, sensibilisation à l'application de la CITES et feuille de route du ramin*.

Grâce à la gamme élargie des essences couvertes par la Phase II du Programme OIBT-CITES, l'Indonésie et la Malaisie seront également en mesure de combler leurs insuffisances dans la gestion des essences *Aquilaria* et *Gyrinops*, notamment celles qui produisent du bois d'agar, telles que *A. malaccensis* ou

Suite en page 15

LE PROGRAMME OIBT-CITES

Le Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux a pour objet de faire en sorte que le commerce international des espèces arborescentes tropicales inscrites aux annexes CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. L'objectif spécifique du Programme est d'aider les instances nationales de la CITES et le secteur privé à remplir les conditions nécessaires pour gérer et réglementer le commerce des espèces arborescentes inscrites aux annexes CITES; d'apporter un soutien au renforcement des capacités et de mener des études spécifiques lorsque les informations font défaut, de manière à élaborer un meilleur cadre global pour le recueil et l'analyse des informations liées à la biologie ainsi qu'à la gestion des essences et au commerce des produits forestiers tropicaux. Les principales espèces couvertes jusqu'à présent sont: *Pericopsis elata* (afromosia ou assamela), *Prunus Africana* (pygeum) et *Diospyros* spp. (ébène) en Centrafrique et à Madagascar; *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles), *Cedrela odorata* et autres *Cedrela* spp. (cèdre) en Amérique latine; ainsi que *Dalbergia* spp. (palissandre) en Afrique et en Amérique latine. En Asie du Sud-Est, il s'agit de *Gynostylus* spp. (ramin), d'*Aquilaria* spp. et de *Gyrinops* spp. (bois d'agar).

Les principaux États des aires de répartition qui produisent et/ou exportent d'importantes quantités des essences susmentionnées sont le Cameroun, la République démocratique du Congo, Madagascar et la République du Congo en Afrique; en Asie, ce sont l'Indonésie et la Malaisie; et en Amérique latine, la Bolivie, le Brésil, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay et le Pérou. Les bénéficiaires directs de ce Programme sont les instances publiques et opérateurs privés des secteurs du bois dans les États des aires de répartition. Les bénéficiaires indirects sont les autres pays Parties à la CITES et les membres de l'OIBT qui exploitent ces essences au plan commercial et bénéficieront du renforcement des capacités ainsi que d'une prise de conscience accrue. Ont accès à ce Programme d'appui les pays qui sont des exportateurs significatifs de produits dérivés d'espèces arborescentes inscrites à la CITES, ou sont susceptibles de le devenir.

Financement du Programme

Un budget de près de 10 millions de \$EU a été approuvé pour la seconde Phase du Programme, les promesses de financement reçues à ce jour émanant de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne, CE), des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de l'Allemagne, des Pays-Bas ainsi que du secteur privé. Le second préfinancement d'un montant de 1,2 million d'euros au titre du contrat entre l'OIBT et la CE (qui alimente les deux tiers du budget de la Phase II) a été reçu de la Commission européenne en mars 2013, un montant similaire ayant été versé en mars 2014 au titre du troisième préfinancement, tandis que le quatrième préfinancement, d'un montant identique, est attendu au début de 2015. Les États-Unis d'Amérique, autre grand défenseur du Programme, ont annoncé une contribution de 180 000 \$EU au cours de la 48^e session du CIBT en novembre 2012, puis de 200 000 \$EU durant sa 49^e session. Les Pays-Bas ont accordé une enveloppe de 70 000 \$EU à la fin de 2013; l'Allemagne, la Norvège et le secteur privé se sont engagés pour des montants allant de 100 000 à 200 000 \$EU chacun pour les Activités de la Phase II, en continuité de la Phase I pour certaines. L'OIBT encouragera les bailleurs de fonds à continuer de contribuer des fonds afin de satisfaire aux dispositions de cofinancement prévues dans le contrat liant l'OIBT et la CE, sachant par ailleurs que les demandes à bénéficier du Programme ne cessent d'excéder les ressources disponibles.

Rapports d'avancement sur les Activités

Dans le cadre de la Phase II du Programme, l'OIBT a approuvé, en concertation avec le Secrétariat de la CITES, dix nouvelles Activités en Afrique, douze en Asie, dix en Amérique latine et deux autres d'envergure mondiale. Concernant celles qui ont été approuvées dans le cadre de la Phase I, leur mise en œuvre se poursuit dans le cadre de la Phase II pour deux Activités, l'une en Afrique et l'autre en Amérique latine. Eu égard à la totalité des trente-cinq Activités approuvées ou prorogées dans le cadre de la Phase II, les accords avec l'OIBT destinés à faciliter leur exécution ont été finalisés ou sont en instance. Outre ces trente-six Activités approuvées ou prorogées au titre de la Phase II du Programme, douze propositions d'activité supplémentaires qui ont été soumises à l'OIBT – huit en Afrique, deux en Asie et deux en Amérique latine – sont en attente d'approbation ou de mise à disposition des fonds.

On trouvera sur le site Internet de l'OIBT (http://www.ito.int/cites_programme) des renseignements sur les Activités en cours dans chaque pays (pays, fiche d'activité, agence d'exécution et de mise en œuvre, rapports finaux, autres produits, etc.). La rubrique qui suit en donne une brève description et présente un rapport sur l'avancement des travaux pour toutes les Activités mises en œuvre depuis le commencement de la Phase II du Programme jusqu'en août 2014 (excepté les Activités déclarées achevées dans des numéros précédents de ce Bulletin). Les Activités en attente d'un financement seront examinées au fur et à mesure que nous disposerons de fonds supplémentaires, ce en vue d'utiliser les ressources du Programme de la manière la plus judicieuse possible.

Afrique Cameroun

Mise en place d'un système de suivi de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela et formation d'agents de contrôle à l'emploi des outils et procédures CITES au Cameroun

Agence d'exécution: Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR)

Situation: achevée

Date de démarrage: septembre 2012

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 24 mois

Cette activité a été achevée en août 2014. Elle a permis de mettre au point un système efficace pour le suivi de l'exploitation, de la transformation et du commerce des produits de l'Assamela, et de former des agents de contrôle au contrôle forestier et à l'emploi des outils CITES. Six produits au total ont été réalisés comme suit: i) le diagramme du flux des données a été élaboré; ii) les données requises ont été identifiées; iii) l'architecture du système a été construite; iv) les données ont été recueillies et sauvegardées; v) les usagers de la base de données ont été formés; et vi) les agents de contrôle ont été formés à l'emploi des outils CITES. Le rapport d'achèvement intégral est disponible sur la page Internet du Programme.

Application de la législation et gestion de *Pericopsis elata* dans les forêts de production au Cameroun

Agence d'exécution: Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 10 mois

Dans le sud-est du Cameroun, alors que la quasi-totalité des plans d'aménagement comporte des exigences visant à favoriser la régénération et la sylviculture de *P. elata*, l'administration forestière n'a jamais mis au point les outils ou normes nécessaires à ces

activités. Cette Activité s'inscrit dans le sillage de la précédente qui avait permis, dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, d'aider le Cameroun à préparer son premier rapport d'Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatif à *Pericopsis elata* dans ses forêts de production. Prévue se terminer en avril 2015, cette Activité a pour objet de mettre en œuvre les principales recommandations énoncées dans le rapport d'ACNP ainsi que celles touchant au respect de la législation s'appliquant à *P. elata*. Ses produits escomptés sont les suivants: i) les résultats de recherche sont correctement analysés; ii) les opérations sylvicoles sont adéquatement encouragées dans les concessions forestières; et iii) les outils nécessaires à une application plus efficace de la législation forestière et des exigences de la CITES au Cameroun sont adéquatement mis au point. Cette Activité est exécutée par l'Agence nationale d'appui au développement (ANAFOR) en collaboration avec l'Association camerounaise des entreprises du bois. Le premier rapport d'avancement a été transmis à l'OIBT en janvier 2014 et le second en juillet 2014. Dans ce second rapport, l'ANAFOR avait demandé à l'OIBT (qui a approuvé) de proroger la date d'achèvement, initialement prévue en avril 2015, à novembre 2015, sans rectification du budget de l'OIBT, de manière à permettre aux experts de terminer leurs activités spécifiques sur le terrain, notamment dans les domaines des études phénologiques et sylvicoles.

Les neuf experts recrutés au total sont actuellement à l'œuvre sur le terrain. Ils émanent d'institutions de recherche, y compris d'universités, et de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD). L'OIBT a déboursé la seconde tranche des fonds en août 2014.

Gestion durable de *Pericopsis elata* dans l'optique de la mise en œuvre du Plan simple d'aménagement de la plantation de Bidou II dans la Réserve forestière de Kienké-Sud au Cameroun

Agence d'exécution: Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 10 mois

Cette Activité, qui est prévue se terminer en avril 2015, a pour objet de mettre en œuvre le Plan simple d'aménagement de la plantation de *Pericopsis elata* de Bidou II, située dans la région sud du Cameroun, lequel avait été préparé durant la Phase I du Programme OIBT-CITES. Ses produits escomptés sont les suivants: i) les opérations sylvicoles sont exécutées dans la plantation de Bidou; ii) les semences et semis nécessaires à la création de nouvelles plantations sont produits; iii) de nouvelles plantations de *Pericopsis elata* sont créées; et iv) les connaissances d'ordre écologique, biologique et sylvicole sur *P. elata* sont améliorées et diffusées. C'est l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) qui est chargée de son exécution, en collaboration avec l'Institut national de recherche agricole pour le

développement (IRAD). À l'instar de l'Activité *Application de la législation et gestion de Pericopsis elata dans les forêts de production au Cameroun*, deux rapports d'avancement ont été soumis à l'OIBT, le premier en janvier 2014 et le second en août 2014.

Les trois experts au total qui ont été recrutés sont actuellement à pied d'œuvre sur le terrain. Le premier produit majeur, qui concerne la création et l'aménagement de plantations de *P. elata*, devrait être terminé dans trois mois. Selon le second rapport d'avancement, l'Activité sera achevée en avril 2015, comme prévu.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et scieries au Cameroun et au Congo

Agence d'exécution: Double HELIX (en coopération avec l'ANAFOR et le CNIAF)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 5 mois

La mise en œuvre de cette Activité vient appuyer le produit d'un projet OIBT-CITES qui porte sur un système efficace et économique de réglementation destiné au commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES. Ses principaux produits sont: i) développement de marqueurs génétiques pour *Pericopsis elata* adaptés à l'analyse des empreintes génétiques; ii) renforcement des capacités et formation d'équipes locales au recueil d'échantillons d'ADN et à leur conservation; iii) mise en œuvre de la traçabilité génétique dans trois chaînes d'approvisionnement contrôlées depuis la pré-récolte jusqu'au point d'exportation.

Le premier atelier de formation à la prise d'échantillons génétiques a été organisé par l'ANAFOR au Cameroun les 2 et 4 juin 2014 dans la *Résidence Julie* à Kribi, en collaboration avec *Double Helix*. Il avait pour objectif spécifique de renforcer les capacités des équipes locales en matière de prise et de stockage d'échantillons d'ADN et de les former à cet effet. Quelque 30 participants de l'Autorité scientifique CITES (ANAFOR), de l'Organe de gestion CITES (le Ministère

des forêts et de la faune), de sociétés de commerce et d'universités, dont celles de Douala, Dschang et Yaoundé, y ont assisté. On a observé que l'ADN pouvait servir à vérifier l'origine d'un produit aux divers niveaux suivants: i) le niveau géographique (mondial, régional ou local); et le niveau individuel (l'arbre). Le second atelier de formation a été organisé les 11 et 12 juin 2014 par le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources fauniques (CNIAF) à l'*Espace Traiteur* à Brazzaville. Y ont participé des représentants de l'Organe de gestion CITES (Direction de la conservation de la nature, DCN), de la Direction de la gestion des forêts, de la Direction du contrôle forestier, d'organisations non gouvernementales (NGO) et de l'Université Marien Ngouabi. L'atelier a été divisé en deux volets, l'un constitué de cours théoriques et l'autre de cours pratiques. Dans les deux pays, des questions ont été posées sur l'efficacité du système, le niveau d'échantillonnage, le seuil de salaire imposé à l'équipe de coordination (6 mois rémunérés au lieu de 12) et le renforcement des capacités. Eu égard à ce dernier, les participants ont proposé que le Programme aide également les pays à créer un laboratoire d'extraction de l'ADN au niveau local. *Double Helix* a indiqué qu'il pouvait accompagner la création de ce type de laboratoire d'identification des matériaux et la formation des techniciens locaux.

Au Cameroun et au Congo, les équipes de coordination ont déjà envoyé des étudiants et des techniciens de terrain en forêt pour y recueillir des échantillons de *P. elata* comme enseigné durant les ateliers. Au Cameroun, des étudiants de l'Université de Douala ont été sélectionnés et, en République du Congo, deux étudiants de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville. L'équipe du Congo Brazzaville devrait avoir terminé la première phase d'échantillonnage d'ici au 25 août 2014 (35 échantillons dans chacune des deux concessions forestières du nord du Congo, soit 70 échantillons de *P. elata* au total).

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Prunus africana* dans les Unités d'allocation de *Prunus* au Cameroun et en République démocratique du Congo



Les participants à l'Atelier de formation au prélèvement d'ADN de *Pericopsis elata* et à son extraction à Kribi (Cameroun) le 3 juin 2014. Photo: ANAFOR

Agence d'exécution: Double HELIX (en coopération avec l'ANAFOR et la DCN)

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 3 mois

Cette Activité a pour ambition de démontrer que, en ayant recours à des techniques génétiques, il est possible de retracer l'origine des écorces de *Prunus africana* jusqu'à des arbres spécifiques issus d'Unités d'allocation de *Prunus* (UAP) contrôlées. Le système de traçabilité génétique proposé va sécuriser les chaînes d'approvisionnement contrôlées, en détectant les substitutions d'écorces illicitement récoltées et en permettant que des mesures correctives soient prises en temps et en heure. Deux ateliers de formation ont été organisés en juin 2014 à Kribi (Cameroun) et à Kinshasa (RDC). Ils avaient pour objectif spécifique de renforcer les capacités des équipes locales en matière de collecte et de stockage d'échantillons d'ADN et de les former à cet effet. En RDC, l'atelier a été organisé les 6 et 7 juin 2014 au centre CEPAS à Kinshasa Gombé. Quelque 30 participants ont suivi cette formation, dont du personnel de l'Organe de gestion CITES (DCN), de la Direction de la gestion des forêts, de la Direction du contrôle des forêts, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de l'Université de Grabben à Butembo. Compte tenu de la petite taille des placettes annuelles, qui couvrent moins de 100 ha, des discussions ont eu lieu en vue d'explorer la manière de procéder à la prise d'échantillons d'ADN.

Au Cameroun et en DRC, les équipes de coordination ont déjà envoyé des étudiants et des techniciens de terrain en forêt pour y recueillir des échantillons de *Prunus* comme enseigné durant l'atelier. Au Cameroun, deux étudiants ont été sélectionnés dans les Universités de Yaoundé et Buea, et deux autres en DRC au sein des Universités de Grabben et Butembo. Au Cameroun, l'échantillonnage de *Prunus* a démarré avec l'aide de cartes pour identifier les arbres dans la région du Mont-Cameroun et la collecte d'échantillons sur le terrain devrait commencer à la fin d'août 2014. À Bamenda, l'échantillonnage a également commencé par l'identification des arbres dans la forêt (une forêt communautaire), mais en raison de la saison des pluies, le technicien de l'ANAFOR dans la région d'Adamawa (Ngaoundéré) pense que la prise d'échantillons en forêt ne débutera que vers la fin de septembre 2014.

République du Congo

Promotion de la sylviculture de *Pericopsis elata* dans les forêts du Nord-Congo

Agence d'exécution: Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 10 mois

Cette Activité, qui est prévue se terminer en octobre 2015, s'inscrit dans le sillage des travaux exécutés au cours de la Phase I du Programme OIBT-CITES au sein de l'Unité forestière d'aménagement de Tala Tala dans le nord du Congo (voir le Rapport d'ACNP relatif à *Pericopsis elata* au Congo sur la page Internet du Programme). Elle vise à appliquer au Nord-Congo les principales recommandations figurant dans ce rapport. Ses résultats escomptés sont les suivants: i) des données biologiques et écologiques sur *P. elata* sont recueillies et analysées; ii) les opérations sylvicoles sont adéquatement encouragées dans les concessions forestières situées au Nord-Congo; et iii) les résultats de l'Activité sont publiés et diffusés. C'est le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF) qui est chargé de sa mise en œuvre, en collaboration avec l'Association des industries du bois au Congo. L'ensemble des experts qui prêtent assistance au CNIAF pour obtenir les résultats escomptés travaillent actuellement sur le terrain.

République démocratique du Congo

Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord- et le Sud- Kivu en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)

Situation: en cours

Date de démarrage: mars 2011

Durée prévue: 10 mois

Durée effective: 42 mois

Démarrée dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, la date d'achèvement de cette Activité a été prorogée jusqu'en décembre 2014. Sa mise en œuvre continue de se heurter à toute une série de problèmes, à

savoir l'instabilité et l'insécurité régnant dans les sites de production de *Prunus africana* dans le nord et le sud du Kivu en raison de la présence de nombreux groupes rebelles, et l'éloignement de ces régions par rapport à Kinshasa, où se trouve le siège de l'Agence d'exécution, l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Néanmoins, deux entreprises de commerce locales, la *Maison Kahindo Muvunga* et PLAVUMA, ont accepté de mener, sous la supervision de cette Activité, des inventaires de *P. africana* dans des forêts de production sûres du Nord-Kivu.

Au début de février 2014, l'ICCN a mené une mission destinée à renforcer les travaux exécutés par Phusys, le partenaire de la *Maison Kahindo*, l'une des sociétés de commerce locales, sur le territoire de Walikalé. L'ICCN a soumis à l'OIBT une feuille de route pratique conforme à la mission de suivi que le Coordonnateur régional pour l'Afrique avait menée vers la fin de 2013. L'OIBT a décaissé la dernière tranche des fonds qui permettront à l'ICCN de renforcer et de suivre les inventaires menés par les sociétés de commerce, et également de mener des inventaires de *Prunus* dans le Parc national de Kahuzi-Biega. Du 25 avril au 3 mai 2014, l'ICCN, le Centre d'information et de promotion des projets agricoles (CIPAGRI) et les deux plus grandes entreprises de commerce locales ont organisé un second atelier de formation à Butembo, dans le Nord-Kivu. Les participants y ont été formés à l'exécution des inventaires de *Prunus*. Le Coordonnateur régional a prêté son assistance à cet atelier de formation. Suite à cet atelier, le CIPAGRI a mis au point un modèle d'échantillonnage pour les inventaires de *Prunus* dans deux principales zones du Nord-Kivu, dont Mbakira, Masuli et Vusigha, qui couvrent 10 000 ha au total, et Kiribata, qui s'étend sur 1 700 ha. Le Coordonnateur



Des techniciens de terrain sont formés à mener des inventaires de *Prunus africana* dans la Réserve forestière de Kalikuku à Butembo (RDC) en mai 2014. Photo: ICCN

régional ayant approuvé le modèle d'échantillonnage, les inventaires de *Prunus* sont sur le point de commencer sur ces sites de production.

Élaboration d'un avis de commerce non préjudiciable pour *Pericopsis elata* en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la nature (DCN)

Situation: en cours

Date de démarrage: octobre 2013

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 11 mois

Cette Activité, qui est prévue s'achever en octobre 2014, a pour objet de recueillir des données sur la situation de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières en République démocratique du Congo (RDC). Elle prévoit de recueillir des données sur la phénologie, la santé, le matériel sur pied et les taux actuels de récolte, de même que des informations sur les pratiques sylvicoles respectueuses de cette espèce. Les autorités de la RDC ont préparé un rapport d'Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) en mai 2014 comme prévu. Le résumé de ce rapport d'ACNP est le suivant:

«En République démocratique du Congo, *Pericopsis elata* est confrontée à des problèmes du même ordre que ceux décrits et documentés pour cette essence dans d'autres pays du bassin du Congo et dans les forêts d'Afrique de l'Ouest. À compter du 1^{er} janvier 2015, la République du Congo autorisera exclusivement les exportations de bois de *P. elata* en conformité avec le cadre de la CITES, sous réserve que ces bois proviennent de concessions forestières où, conformément aux exigences légales, les rapports d'inventaire d'aménagement ont été soumis à l'administration forestière nationale. En outre, les volumes de bois de *P. elata* autorisés à l'export seront strictement limités à un quota durable annuel qui sera défini d'après les résultats fournis dans les rapports d'inventaire d'aménagement soumis. À partir de 2015, le quota annuel alloué à cette essence par la CITES sera déterminé sur les mêmes bases. Au 31 mai 2014, des rapports d'inventaire d'aménagement complets et systématiques ont été compilés pour six concessions forestières situées dans l'aire de répartition naturelle de *P. elata*. Toutes concessions confondues, leur superficie productive couvre 1,072 598 million d'hectares. Compte tenu des résultats fournis par chacun des inventaires d'aménagement, une exploitation durable de *P. elata* totalisant un volume annuel cumulatif de 16 690 m³ pourrait être autorisée dans ces six concessions. Des inventaires d'aménagement sont actuellement réalisés dans six concessions forestières additionnelles situées dans l'aire de répartition naturelle de *P. elata*, qui couvrent à elles toutes une superficie de 784 811 hectares. Pour que ces six concessions supplémentaires soient prises en compte dans la fixation d'un quota et afin que les volumes de *P. elata* qui y sont prélevés soient autorisés à être exportés en 2015, en accord avec le cadre de la CITES, les six concessionnaires sont tenus de soumettre des rapports d'inventaire sur leurs

concessions d'ici le 31 octobre 2014 au plus tard. D'ici le 30 novembre 2014 dernier délai, l'Organe de gestion CITES en RDC informera le Secrétariat de la CITES du quota annuel 2015 d'exportations de *P. elata* équivalent au volume autorisé de *P. elata* extrait suivant des pratiques durables qui aura été fixé sur la base des données figurant dans les rapports d'aménagement du matériel sur pied qui auront été soumis. Les procédures de traçabilité du bois seront mises en œuvre afin d'assurer que, à partir du 1^{er} janvier 2015, les autorisations d'exportation CITES émises par la RDC pour *P. elata* correspondront exclusivement aux volumes prélevés dans les concessions forestières ayant soumis des rapports de gestion des stocks.»

Le rapport d'ACNP et le rapport d'achèvement de cette Activité seront mis en ligne sur la page Internet du Programme dès que l'OIBT les aura reçus.

Ghana

Améliorer le commerce intra-africain et la transparence du marché du bois et des produits bois

Agence d'exécution: Organisation ghanéenne des opérateurs de scieries (GTMO)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 17 mois

Sur la totalité des importations africaines de bois et produits dérivés, moins de 10 pour cent par an sont imputables aux fournisseurs africains de bois (OIBT, 2010). L'une des principales contraintes identifiées tient au déficit de connaissances chez les négociants de la région. Cette proposition vise à accroître les connaissances sur le marché régional et à favoriser le commerce au sein de la région (ce qui augmenterait la part du marché intra-africain) par la participation active des négociants et la fourniture d'informations. Ces travaux mettront l'accent sur les essences inscrites à la CITES. Les produits de l'étude seront: un marché du bois en ligne; le renforcement des capacités chez les entreprises pour intensifier le recours aux TIC afin d'accroître leur compétitivité et une base de données géospatiales sur l'accès au marché ainsi que des informations logistiques. Ce marché du bois en ligne répertoriera les entreprises du bois, des indices sur le commerce et offrira un outil de réseautage social pour faciliter la communication entre les négociants africains. Par ailleurs, on y mènera régulièrement des études auprès des négociants, tandis que des informations sur le marché y seront recueillies, préparées et mises en ligne à l'intention des divers usagers. Cette Activité, qui est mise en œuvre dans le cadre du Programme thématique de l'OIBT sur le commerce et la transparence du marché, utilise des fonds mis à disposition à cet effet dans le cadre du Programme OIBT-CITES.

Le projet avance de manière satisfaisante. Environ 90 pour cent des activités liées à la création du site Internet ont été réalisées,

contre 60 pour cent de celles se rapportant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de commercialisation.

Le site Internet d'un marché du bois en ligne a été conçu et développé. Le design du bulletin d'information *African Timber Newsletter* ainsi que des pages de réseautage a été finalisé. Ce marché en ligne servira à favoriser le commerce et à sensibiliser les négociants de la région à l'information sur le marché. Le bulletin d'information communiquera les informations pertinentes et opportunes aux acteurs du marché. La formation à la commercialisation améliorera l'aptitude des entreprises à mettre au point des stratégies de marketing efficaces.

Faute de fonds suffisants, il n'a pas été possible de traduire le site Internet en français. Ce déficit budgétaire s'explique par l'ajout des plug-ins nécessaires qui n'étaient pas disponibles durant la préparation du projet. Toutefois, le budget sera remanié afin que le site soit traduit d'ici à décembre 2014. Ce contretemps dans la traduction du site a retardé la promotion active du site auprès des pays francophones d'Afrique de l'Ouest. En conséquence, un nombre limité d'entreprises des pays francophones s'y sont inscrites.

L'étude de marketing et la formation ont été menées. La première version des actes de la formation sera disponible d'ici à décembre 2014. Concernant le Produit 3 (la base de données sur les barrières au commerce est créée et la logistique est en place), l'étude sur les douanes ainsi que l'étude auprès des entreprises portant sur la distribution physique ont été réalisées. Toutefois, les douanes et les entreprises de transport n'ont guère été réactives à ces deux études. Le rapport d'étude sur les douanes compilé à partir de recherches documentaires est attendu d'ici à décembre 2014.

Asie Indonésie

Renforcement des capacités en matière de techniques de reproduction des semis, sensibilisation à l'application de la CITES et feuille de route du ramin

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité, Direction générale de la conservation de la nature et de la protection des forêts

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 7 mois

Après révision de la mise en œuvre effective de cette Activité, elle devrait désormais s'achever en décembre 2014. Son principal objectif est de contribuer à améliorer la plantation et la conservation du ramin dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux techniques de reproduction par voie végétative, ainsi qu'à l'application de la CITES, et à diffuser de manière élargie les «Directives relatives à l'élaboration des ACNP» et la «Feuille de route du ramin» qui avaient été élaborées durant la Phase I du Programme

OIBT-CITES. Ses produits escomptés sont:
 i) l'aptitude à utiliser des techniques de reproduction végétative du ramin est améliorée;
 ii) la capacité à appliquer et à comprendre la réglementation CITES relative au ramin est améliorée; et iii) les «Directives relatives à l'élaboration des ACNP» et la «Feuille de route du ramin» sont diffusées de manière élargie.

Du 13 au 15 avril 2014, un atelier de formation à l'identification du bois de ramin et des essences d'aspect similaire s'est tenu à Bogor (Indonésie), en présence de 17 participants au total. Ils venaient essentiellement de l'Unité de recherche forestière du Ministère de la foresterie, de l'université et des douanes situées à Java, notamment Jakarta, Sumatra et Kalimantan. Y figuraient des présentations techniques, des techniques d'identification et une évaluation de leurs connaissances et savoir-faire à la fin de l'atelier.

Dans son sillage a eu lieu à Jambi (Indonésie) du 23 au 25 avril 2014 un atelier de formation plus ciblé sur l'identification des essences *Gonystylus*, auquel ont participé 18 participants l'Unité de recherche forestière du Ministère indonésien de la foresterie et d'universités locales situées à Sumatra et Kalimantan. Y figuraient des présentations techniques, des techniques d'identification et une évaluation de leurs connaissances et savoir-faire à la fin de l'atelier.

En juin 2014, deux experts nationaux ont été nommés pour donner une estimation du matériel sur pied de ramin en Indonésie, où des études sur le terrain sont prévues en août 2014 à Riau et dans le Kalimantan central. Un autre expert national a également été nommé en juin 2014 pour diffuser de manière plus élargie la Feuille de route du ramin élaborée durant la Phase I du Programme OIBT-CITES, y compris son application étendue. Ces travaux devraient commencer en septembre 2014.

Gestion des plantations de bois d'agar en Indonésie

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité, Direction générale de la conservation de la nature et de la protection des forêts

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 7 mois

Après révision, la période de mise en œuvre effective de cette Activité devrait s'achever en décembre 2014. Son objectif, qui est de contribuer à la saine gestion des plantations de bois d'agar, depuis leur création jusqu'à la production et au commerce, englobe également le bois d'agar produit par inoculation artificielle. Les deux principaux produits escomptés sont: i) des données sur les plantations, la production de bois d'agar et la qualité du bois obtenu d'espèces plantées sont recueillies; et ii) une politique nationale sur les plantations et la production de bois d'agar, y compris son potentiel marchand et son commerce, est proposée.



Lors de l'Atelier de formation organisé à Bogor (Indonésie) du 13 au 15 avril 2014, on a appris à identifier le bois de ramin et des bois d'aspect similaire à partir de spécimens. Photo: Direction de la conservation de la biodiversité, Ministère indonésien de la foresterie

Dans le cadre des travaux consistant à réunir une documentation sur les plantations de bois d'agar en Indonésie et à estimer la production annuelle de bois d'agar et sa qualité, des visites de terrain ont été menées dans l'ouest de Kalimantan, le nord de Sumatra et à Riau afin de vérifier leur mise en place, y compris des entretiens approfondis avec les planteurs. À cet égard, la documentation sur les plantations de bois d'agar est maintenant réunie tandis qu'une ébauche de rapport technique sur la production annuelle de bois d'agar et sa qualité a été préparée en vue des délibérations ultérieures par les autorités compétentes en Indonésie.

Une consultation publique a été menée à Makasar, dans le sud de Sulawesi (Indonésie), le 3 juillet 2014 dans le cadre d'un effort visant à mettre en place un mécanisme destiné à enregistrer et capter les informations allant de la création d'une plantation à la production et au commerce de bois d'agar. Trente participants y étaient présents, dont 25 du sud de Sulawesi et les cinq autres de Jakarta.

Au début d'août 2014, l'Activité a recruté deux experts nationaux chargés de mener une revue du commerce et du marché du bois d'agar et de rédiger une proposition de politique portant sur les plantations, la production et le commerce de bois d'agar. Ces deux experts nationaux devraient entamer leurs travaux en septembre 2014.

Favoriser la conservation des ressources génétiques des essences *Aquilaria* et *Gyrinops* en Indonésie

Agence d'exécution: Centre de réhabilitation et de conservation, Agence de recherche et développement forestiers (FORDA)

Situation: en cours

Date de démarrage: octobre 2013

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 11 mois

Cette Activité est prévue s'achever en octobre 2014. Son objectif est d'explorer la situation actuelle des essences *Aquilaria* et *Gyrinops* en Indonésie afin de réunir des informations, en

se référant plus spécifiquement à la situation de leur taxonomie, de leur population et de leur conservation, et de favoriser la création initiale, dans des zones spécifiques et sûres, de pools génétiques naturels pour une sélection d'espèces. Les produits escomptés sont: i) des connaissances sur la situation taxonomique et la population des essences *Aquilaria* et *Gyrinops* sont disponibles; et ii) les premiers pools génétiques d'une sélection d'essences *Aquilaria* et *Gyrinops* sont créés.

En juillet 2014, l'évaluation de la situation taxonomique et de la population d'*Aquilaria* et de *Gyrinops* à partir de l'examen des collections de l'herbier avait été menée à Puskonser, Wanariset et Bogoriensem, et la collecte de bois d'agar réalisée au Jardin botanique de Bogor; des études sur des sites sélectionnés avaient été menées à Lampung, Nusa Tenggara Est, Nusa Tenggara Ouest, Kalimantan Est, Kalimantan Ouest, Kalimantan Sud et Sulawesi Sud, dont des entretiens et des discussions avec les acteurs concernés. Un rapport sur la situation taxonomique et la population d'*Aquilaria* et de *Gyrinops* en Indonésie avait été préparé et présenté lors d'un atelier technique qui s'est déroulé à Bogor le 26 mai 2014.

L'examen de la situation actuelle sur et hors site de la conservation des essences *Aquilaria* et *Gyrinops* a été menée sur la base d'une revue documentaire et les études menées sur des sites sélectionnés dans le sud de Sumatra, Bangka Belitung, Jambi, Bengkulu, l'archipel de Riau (Batam et Bintan), Kalimantan Sud et Nusa Tenggara Ouest. Des entretiens et des discussions ont également eu lieu avec les acteurs concernés. Un rapport sur la «Situation de la conservation sur site et hors site du bois d'agar; un examen» a également été préparé.

Par ailleurs, des sauvages (5 906) et semences (12 437) ont été collectés, principalement d'*Aquilaria malaccensis*, *A. beccariana*, *A. microcarpa*, *A. cumingiana* et *Gyrinops versteegii*. À partir de cette collecte, 4 935 semis ont été cultivés en pépinière,



Une plantation d'arbres à bois d'agar d'un diamètre supérieur à 20 cm, prêts à être inoculés dans le nord de Sumatra (Indonésie). Photo: Direction de la conservation de la biodiversité, Ministère indonésien de la foresterie

1 041 à partir de semences et de sauvages pour les 3 354 restants. À cet égard, en juin 2014, une placette de 0,3 ha a été plantée d'*A. malaccensis* à intervalles de 3 m x 3 m dans la Forêt de recherche de Dramaga; et en juillet 2014, une placette de 0,25 ha plantée d'*A. versteegii* à intervalles de 2 m x 3 m, également dans la Forêt de recherche de Dramaga.

Élaboration d'un concept de conservation du ramin (*Gonystylus spp.*) pour les concessions de plantation forestière

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité et Association des concessions forestières indonésiennes (APHI)

Situation: en cours

Date de démarrage: juillet 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 2 mois

L'Accord de mise en œuvre de l'Activité a été signé entre l'OIBT et le Gouvernement de l'Indonésie en juillet 2014. La procédure relative au déboursement des fonds par l'OIBT et au recrutement d'experts nationaux qui dirigeront les diverses activités prévues ont été entamées. Cette Activité a pour objet d'élaborer un concept de conservation du ramin (*Gonystylus spp.*) dans l'exploitation des concessions de plantation forestière. Ses produits escomptés sont les suivants: i) un concept de conservation du ramin dans les concessions de plantation forestière est formulé; ii) une directive d'exploitation des concessions de plantation forestière est rédigée; et iii) un examen du décret n° 127/KPTS-V/2002 du Ministre de la foresterie relatif au Moratoire temporaire sur les activités d'exploitation et de commerce du ramin est mené.

Au terme de cette Activité, il est envisagé que les produits permettront d'élaborer un concept (une stratégie) de conservation du ramin dans la zone d'exploitation des concessions de plantations forestières. Un document d'examen sur le Décret n° 127/KPTS-V/2002 relatif au Moratoire temporaire des activités d'exploitation forestière et du commerce du ramin sera également préparé pour apporter des contributions au gouvernement en vue de ses travaux ultérieurs sur ce Décret.

Les bénéficiaires de cette Activité seront les concessionnaires des plantations forestières, le Ministère de la foresterie (MdF) et les organisations non gouvernementales qui travaillent sur la pérennisation du ramin.

Assurer la diversité génétique des sources de semence de ramin et de la population de ramin à partir de boutures racinées

Agence d'exécution: Centre de biotechnologie et d'amélioration des arbres

Situation: en attente de l'accord

Durée prévue: 12 mois

Cette Activité a pour principal objectif de contribuer à la conservation et à la plantation du ramin au moyen de sauvages et boutures racinées à Sumatra et dans le Kalimantan en menant des analyses génétiques et en infusant du matériel génétique dans les boutures de ramin. Ses produits escomptés sont: i) la détection précoce de la variation génétique du ramin est assurée dans les jardins de conservation d'OKI (Sud-Sumatra) et de Tumbangnusa (Kalimantan); ii) des infusions génétiques sont pratiquées sur des boutures de ramin dans les jardins de conservation d'OKI et de Tumbangnusa; et iii) l'exploration et la conservation hors site d'espèces autres que *Gonystylus bancanus* sont menées à Sumatra et dans le Kalimantan.

Les principaux bénéficiaires de cette Activité seront le Ministère indonésien de la foresterie (MdF), l'Organe de gestion et l'Autorité scientifique CITES, les institutions de recherche, les universités, et les sociétés exploitant les concessions forestières. L'accord de projet est maintenant entre les mains du Gouvernement de l'Indonésie qui devrait le signer sous peu.

Création d'un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan en Indonésie

Agence d'exécution: Centre de réhabilitation et de conservation, Agence de recherche et développement forestiers (FORDA)

Situation: en attente de l'accord

Durée prévue: 12 mois

Les objectifs de cette Activité sont: i) assurer la production durable de bois d'agar à partir de forêts naturelles et plantées; et ii) assurer la production durable et la conservation des ressources génétiques, et améliorer la transparence du marché des produits du bois d'agar, y compris le développement d'une technologie d'inoculation, la transformation et la manipulation. Son principal objectif est d'accélérer la création d'un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan en Indonésie. Ses produits escomptés sont: i) la conception d'un pôle intégré du bois d'agar est élaborée; et ii) le système d'information sur le marché est mis au point pour améliorer la transparence.

Les bénéfices de l'Activité envisagés sont la disponibilité d'un pôle intégré du bois d'agar qui servira de modèle pour mettre au point des pratiques de gestion durable et de conservation, dont un système d'information sur le marché qui permettra à tous les acteurs d'interagir. L'accord de projet est maintenant entre les mains du Gouvernement de l'Indonésie qui devrait le signer sous peu.

Malaisie

Multiplication *in vitro* de *Gonystylus bancanus* (ramin) au Sarawak

Agence d'exécution: Sarawak Forestry Corporation et Département forestier du Sarawak

Situation: achevée

Date de démarrage: octobre 2012

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 19 mois

Cette Activité a été achevée en avril 2014. Ses objectifs étaient les suivants: i) mettre en place des protocoles efficaces pour créer une culture axénique (libre de toute contamination) de *Gonystylus bancanus* au moyen de matériel de plantation cultivé en champ; et ii) mettre en place des protocoles de régénération *in vitro* de *G. bancanus* par organogénèse directe utilisant des explants axéniques.

Au terme de l'Activité, trois rapports techniques au total ont été préparés sur la base des travaux effectués, à savoir: i) Induction de l'organogénèse et de l'embryogénèse somatique chez *Gonystylus bancanus* (Miq.) Kurz (ramin) au Sarawak; ii) Induction de pousses chez *Gonystylus bancanus* (Miq.) Kurz (ramin) au Sarawak; et iii) Mise en place d'une culture axénique de *Gonystylus bancanus* (Miq.) Kurz

(ramin) au Sarawak. Un rapport d'achèvement a également été rédigé. Ces documents sont mis en ligne sur la page Internet du Programme au fur et à mesure de leur publication.

Emploi de l'ADN pour identifier les essences de *Gonystylus* et l'origine géographique de leur bois au Sarawak

Agence d'exécution: Sarawak Forestry Corporation et Département forestier du Sarawak

Situation: en cours

Date de démarrage: octobre 2012

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 19 mois

Cette Activité a été achevée en avril 2014. Ses objectifs étaient les suivants: i) créer une base de données moléculaires du ramin qui servira à identifier les essences et leur origine géographique au Sarawak; et ii) mettre au point un protocole d'extraction de l'ADN du bois de ramin.

À l'heure actuelle, outre le rapport d'achèvement, quatre rapports techniques ont été préparés sur la base des travaux effectués, à savoir: i) *Protocole standard d'extraction de l'ADN des essences Gonystylus*; ii) *Extraction de l'ADN du bois des essences Gonystylus*; iii) *Profil géographique de la variation génotypique du ramin au Sarawak: vers l'identification de l'origine du bois*; et iv) *Création d'une base de données sur la séquence génétique du ramin pour l'identification des essences sur la base de leur ADN*. Les résultats de cette Activité viendront compléter ceux obtenus dans le cadre de l'Activité Développement d'une base de données ADN sur *Gonystylus bancanus* au Sarawak, qui avait été mise en œuvre en 2008 lors de la Phase I du Programme OIBT-CITES, pour laquelle les ADN utilisés avaient été extraits d'échantillons de feuilles et d'écorces. Ces documents sont mis en ligne sur la page Internet du Programme au fur et à mesure de leur publication.

Études sur la reproduction et la génétique dans l'optique de la conservation et de la gestion d'*Aquilaria malaccensis* en Malaisie péninsulaire

Agence d'exécution: Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 15 mois

Cette Activité, qui est prévue s'achever en mai 2015, viendra compléter les travaux menés de 2007 à 2008 dans le cadre du projet intitulé *Technologie in vitro de reproduction de masse et analyse chimique d'*Aquilaria malaccensis* et d'*Aquilaria hirta* (des espèces productrices de bois d'agar menacées)* et des *Études de conservation et mise au point de marqueurs microsatellites de l'ADN d'*Aquilaria malaccensis* en Malaisie péninsulaire*, qui ont été menés en 2011 et 2012, tous deux ayant été financés par le Gouvernement malaisien.

Cette Activité a pour objet de: i) documenter la phénologie de la floraison ainsi que le comportement reproductif d'*A. malaccensis*; ii) développer des bases de données de profilage génétique d'*A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire; et iii) élaborer un plan d'action de la conservation en vue de réduire les pressions de la récolte sur les populations naturelles exploitées pour la résine de bois d'agar. Ses produits anticipés sont: i) des informations sur la reproduction d'*A. malaccensis* sont disponibles; ii) des informations écologiques et génétiques qui serviront à préparer le plan d'action pour la conservation d'*A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire sont disponibles; iii) les bases de données de profilage d'*A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire sont disponibles pour la traçabilité des bois et les applications légales; et iv) le plan d'action en matière de conservation destiné à réduire les pressions de la récolte sur les populations naturelles exploitées pour la résine de bois d'agar est disponible.

Aux fins de recueillir des informations sur l'écologie reproductive d'*A. malaccensis*, deux sites d'étude ont été identifiés à Perak et sur l'île de Penang, où deux arbres-mères ont été sélectionnés pour une étude détaillée sur la phénologie de la floraison, la maturité des fleurs, l'anthèse/réceptivité et la fructification. Des fleurs avortées ont également été collectées dans les pièges à semences et analysées.

Une étude de la population d'*A. malaccensis* et des collectes d'échantillons ont été menées sur l'ensemble de la Malaisie péninsulaire. Sur les 31 réserves forestières/massifs forestiers étudiés, 595 échantillons au total ont été prélevés, dont 152 à Kedah, 65 à Perak, 75 à Selangor, 101 à Johor, 69 à Pahang, 31 à Terengganu et 102 à Kelantan. Combinés aux 369 échantillons collectés dans le cadre de projets financés par le Gouvernement malaisien, on dispose désormais de 964 échantillons au total, représentant 35 populations, qui sont utilisés aujourd'hui pour les études génétiques.

À cet égard, le séquençage de l'ADN de 933 échantillons issus de 35 populations est

terminé, tandis que le séquençage approfondi de huit régions chloroplastes se poursuit sur des échantillons provenant de toute la Malaisie péninsulaire. Le génotypage microsatellite de 964 échantillons issus de 35 populations est également achevé, tandis que le recensement des allèles présents dans 10 loci a été mené à son terme en juillet 2014. Toutefois, l'inventaire des allèles destiné à générer les données génotypiques de deux loci supplémentaires se poursuit.

Création d'une base d'informations pour la conservation et l'exploitation durable de *Gonystylus bancanus* (ramin) et d'*Aquilaria malaccensis* (karas) en Malaisie

Agence d'exécution: Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2013

Durée prévue: 22 mois

Durée effective: 15 mois

Cette Activité est prévue se terminer en mars 2015. Son principal objectif est de créer un système d'information en ligne sur le ramin et le karas en Malaisie à des fins de gestion et de conservation (MyCITES). Ses produits anticipés sont: i) des informations sont recueillies sur la répartition du ramin et du karas en Malaisie; ii) des informations sont recueillies sur la recherche-développement en matière de ramin et de karas en Malaisie; iii) des informations sont recueillies sur le commerce et la production de bois de ramin et de karas en Malaisie; iv) des informations sont recueillies sur la politique et les pratiques de gestion du ramin et du karas en Malaisie; et v) un système d'information en ligne complet sur le ramin et le karas en Malaisie contenant tous les produits i) à iv) est disponible.

Le recueil d'informations autres que spatiales sur le ramin et le karas, intéressant par exemple la phénologie et l'habitat, dans les livres, revues et publications pertinents est terminé. Sur la base des informations contenues dans l'herbier du FRIM et autres documents publiés sur la répartition du ramin et du karas, plusieurs sites



Vérification au sol de la répartition du ramin avec la participation des populations locales.
Photo: Mohd Azahari Faidi

ont été recensés dans l'ensemble de la Malaisie pour la vérification sur le terrain. Les visites de ces sites ont démarré en août 2014.

Le recueil d'informations sur la recherche-développement liée aux essences de ramin et de karas présentes en Malaisie à partir notamment de publications diverses, revues, articles critiques, bulletins et thèses, à raison de 125 pour le karas et de 145 pour le ramin, est également terminé.

Le développement de MyCITES a donné lieu à des réunions avec quatre développeurs de sites Internet, lesquels ont tous soumis leur devis et leurs spécifications. La mise en place du système d'information en ligne interactif sur une période de quatre mois commencera en septembre 2014.

Renforcement des capacités du personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar

Agence d'exécution: Département forestier de la Malaisie péninsulaire (FDPM)

Situation: en attente de l'accord

Durée prévue: 12 mois

Cette Activité a pour objet de renforcer les compétences et la capacité du personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire (FDPM), notamment s'agissant d'identifier *Aquilaria* au niveau de l'essence et de classer le bois d'agar, ou gaharu de son nom local. Les objectifs de cette Activité sont de: i) développer un matériel de formation, dont un manuel pratique de terrain permettant au personnel du FDPM de procéder à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce; ii) développer un manuel de classement du bois d'agar à l'usage du personnel du FDPM; et iii) dispenser une formation à un groupe noyau de formateurs, composé de 30 employés du FDPM, afin d'assurer la formation continue de l'ensemble du personnel lorsque nécessaire.

Ses produits escomptés sont: i) produire un manuel d'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'essence en Malaisie péninsulaire testé sur le terrain et tiré à 200 exemplaires; produire, à l'usage du personnel du FDPM, un manuel de classement du bois d'agar testé sur le terrain et tiré à 200 exemplaires; et former 30 employés du FDPM comme formateurs qualifiés à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar.

Au terme de l'Activité, la situation envisagée est la suivante: grâce à la valorisation des savoir-faire et de l'expertise du personnel du FDPM, la gestion durable et la conservation de l'espèce *Aquilaria* seront assurées. L'Accord de projet est aujourd'hui entre les mains du Gouvernement de la Malaisie, qui devrait le signer prochainement.



Une étudiante de maîtrise scientifique effectue des mesures dans une placette d'échantillonnage permanente dans la Fazenda Seringal Novo Macapá. Photo: José Natalino Silva

**Amérique latine
Brésil**

Écologie et sylviculture de l'acajou (*Swietenia macrophylla* King) dans la région occidentale de l'Amazonie brésilienne (Phase II)

Agence d'exécution: Universidade Federal Rural da Amazonia (UFRA)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 7 mois

Les activités sur le terrain, qui devaient commencer en juin, ont finalement démarré en août 2014. En effet, la saison des pluies s'est prolongée jusqu'en août, rendant difficile l'exploitation forestière. L'Activité a donc été interrompue jusqu'à la saison sèche pour permettre aux engins lourds de travailler.

Deux étudiants de maîtrise scientifique ont été formés au mesurage des placettes de régénération et des placettes d'échantillonnage permanentes (PEP) pour les besoins du suivi de la croissance et du rendement. Trente-six placettes de régénération ont été défrichées et réaménagées afin de faciliter l'accès des évaluateurs dans leur travail de recomptage des acajous de régénération naturelle qui avaient été précédemment comptés lors de l'évaluation de 2012. Le mesurage effectif des placettes aura lieu en septembre 2014, lorsque six placettes supplémentaires auront été réaménagées et réévaluées.

Durant la campagne de deux semaines sur le terrain, une série de mesures ont de nouveau été prises dans cinq PEP. Le mesurage de la hauteur du fût a été introduit pour la première fois dans la série de variables collectées dans les PEP. Cette décision a été motivée par la mise

à disposition d'un instrument appelé Vertex qui permet de mesurer la hauteur du fût avec une grande précision. Cet instrument utilise la technologie des ultrasons et du laser qui permet de surmonter le problème des «perturbateurs», tels les feuilles, lorsque l'on pointe l'instrument pour mesurer la hauteur de l'arbre.

Une équipe d'Agrocortex Company a été formée au mesurage des arbres abattus pour formuler des équations du volume. Cette activité se poursuivra durant la totalité de la période d'abattage.

L'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne: études à long terme sur sa dynamique de peuplement et son écologie de régénération dans l'optique de la gestion durable des forêts

Agence d'exécution: IFT/J. Grogan

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2012

Durée prévue: 22 mois

Durée effective: 24 mois

Les activités du projet demeurent centrées sur la gestion, l'analyse et la synthèse des données, en vue de leur publication. Une liste de toutes les publications résultant de l'appui du Programme OIBT-CITES est disponible sur <http://www.swietking.org/our-research.html>. Toutes les publications sont également disponibles en format PDF sur demande (jgrogan@swietking.org).

L'article intitulé *Implications de la croissance des arbres et de leur taux de mortalité à long terme sur le plan de la gestion: une étude du cas de l'acajou à grandes feuilles (Swietenia macrophylla) en Amazonie brésilienne*, préparé par l'équipe de l'Activité, a été publié en anglais dans la revue scientifique *Forest Ecology and Management* (vol. 330, pp. 46-54).

Un article intitulé *Recrutement des pousses chez un arbre émergent néotropical en fonction de la prédation et de la distance de déplacement des herbivores ainsi que de la densité: indices obtenus de modèles spatiaux* est actuellement examiné par les pairs à la revue scientifique *Ecology*. Il décrit comment le modèle de croissance et de rendement de l'acajou est utilisé pour simuler les issues de différents scénarios de prédation des pousses.

L'équipe de l'Activité prépare également un article intitulé *Implications de l'aménagement pour la structure d'une population: une étude de modélisation de l'acajou (Swietenia macrophylla) en Amazonie brésilienne*, en vue de le soumettre à la revue *Forest Ecology and Management*.

Les préparatifs de la campagne 2014 sur les deux sites à long terme de l'Activité dans le sud-est du Para sont en cours (prière de consulter <http://www.swietking.org/interactive-maps.html>). Les activités sur site commenceront la première semaine de septembre à Marajoara et Corral Redondo. En septembre et octobre, plus de 400 acajous d'un diamètre supérieur à 20 cm sur une superficie combinée de 2 750 ha seront recomptés et mesurés pour connaître la croissance de leur diamètre et observés pour leur fructification. Cette année, les travaux sur le terrain marqueront le 19^e recensement annuel consécutif depuis que cette Activité a démarré en 1995 grâce à l'appui du Programme de bourses de l'OIBT. Il s'agit des données les plus complètes ayant été recueillies sur la plus longue période de temps qui sont disponibles sur la survie, la croissance et le comportement reproductif de l'acajou adulte en forêt naturelle. Sans les efforts renouvelés année après année pour obtenir ces données, plusieurs des produits principaux de cette Activité, dont le Modèle de croissance et de rendement de l'acajou (<http://www.swietking.org/model-applet.html>), n'auraient pas été possibles.

Au menu des travaux sur le terrain figurera également le recomptage de plusieurs milliers de pousses croissant à l'état naturel ou de provenance expérimentale qui ont été transplantées entre 1995 et 1997 pour évaluer leur taux de survie et leur croissance. Plusieurs autres essences amazoniennes clés sont aussi étudiées à Marajoara depuis 1997, dont jatobá (*Hymenaea courbaril*), fava de bolota (*Parkia pendula*), et copaiba (*Copaifera duckeii*). En outre, de nouvelles initiatives de recherche explorant l'histoire des sites et des populations d'acajou au moyen des techniques dendro-chronologiques sont prévues.

Emploi de la technique de spectroscopie proche infrarouge (NIRS) à titre pilote, comme éventuel outil de suivi du commerce de l'acajou

Agence d'exécution: Laboratoire des produits forestiers/Service forestier brésilien (LPF/SFB)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 7 mois

Le Laboratoire des produits forestiers/Service forestier brésilien (LPF/SFB) a acquis un spectrophotomètre proche infrarouge (NIR) portatif au début de juillet. La prochaine étape consistera à former l'équipe de l'Activité au sein de l'Agence d'exécution à l'emploi de cet instrument. Cette formation est prévue le 19 août 2014. Cinq experts ont été sélectionnés pour la formation comme suit: deux experts de la chimie du bois; un expert de la chimiométrie; un spécialiste de l'anatomie du bois; et un étudiant de troisième cycle en chimie.

La collecte d'échantillons de *Swietenia macrophylla* dans l'État de Rondônia (Brésil) ainsi que dans d'autres pays d'Amérique latine a été menée à son terme. Tous les échantillons seront incorporés dans une base de données spectrales sur les essences qui permettra de les différencier par rapport à des bois d'aspect similaire et, éventuellement, de déterminer également leur origine ou provenance.

La première réunion technique de l'Activité s'est tenue le 16 avril 2014 à Brasília, avec la participation de M. Steven Johnson de l'OIBT, de M. Ivan Tomaselli, le Coordonnateur régional pour l'Amérique latine, de représentants de la FUNTEC, du responsable et de l'équipe de l'Activité du LPF et de l'Université de Brasília. Le 16 mai 2014, M. Emmanuel Ze Meka, le Directeur exécutif de l'OIBT, s'est rendu au LPF/SFB pour y avoir des discussions sur les divers aspects liés à l'exécution de l'Activité.

Guatemala

Inventaire de la population de *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii* et abondance des espèces dans leurs aires d'occurrence naturelle au Guatemala

Agence d'exécution: Fundación Naturaleza para la Vida (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014



M. Emmanuel Ze Meka, le Directeur exécutif de l'OIBT, a rendu visite à la division du Laboratoire des produits forestiers à Brasília (Brésil) le 16 mai 2014. Photo: Adriana Vasconcelos (Service forestier brésilien)



La première réunion portant sur l'Activité NIRS s'est tenue à Brasília (Brésil) le 16 avril 2014. M. Ivan Tomaselli (deuxième à g.), le Coordonnateur régional pour l'Amérique latine, et M. Steven Johnson (troisième à g.), le Coordonnateur du Programme OIBT-CITES. Photo: Floriano Pastore Jr.

Durée prévue: 24 mois
Durée effective: 5 mois

On attend de Cette Activité qu'elle génère des informations scientifiques sur l'abondance, la répartition naturelle, la répartition actuelle, la dynamique naturelle et le comportement des espèces *Dalbergia retusa* et *D. Stevensonii* afin de déterminer la situation actuelle de la population du genre *Dalbergia* dans ses aires d'occurrence naturelle.

L'Activité a commencé par une analyse des informations de référence recueillies dans des publications scientifiques et des systèmes d'information géographique au Guatemala (Phases I et II de la stratification des inventaires des espèces CITES, aspects d'ordre général physiques, climatiques et anthropiques), qui ont permis de définir des strates SIG spécifiques pour les travaux sur site qui ont suivi. À cet égard, des pousses, gaules, petits arbres et arbres ont été évalués aux quatre points cardinaux sur une placette de 1 ha, qui a été divisée en 4 sous-placettes de 20 x 50 m. Dans le cadre de la recherche sur le genre *Dalbergia*, l'équipe de l'Activité a évalué 25 points de contrôle dans le département de Petén, et 3 placettes ont été aménagées sur la base des systèmes cartographiques créés.

Selon les indicateurs initiaux du genre *Dalbergia*, l'espèce a été identifiée dans des zones présentant des caractéristiques spécifiques, comme des surfaces totalement planes, des zones inondables durant la saison des pluies, une forêt d'une hauteur moyenne de 15 m et une forêt présentant 15% de pénétration lumineuse dans son sous-étage. L'espèce *Dalbergia* est associée à d'autres espèces arborescentes telles que *Lucida gymnanthes*, *Bursera simaruba*, *Metopium brownei*, *Sebastiania longicuspis*, *Protium copal*, *Jatropha curcas*, *Guettarda combsii*, *Aspidosperma cruentum*, *Swietenia macrophylla*, etc.; et dans des forêts présentant en moyenne 12 arbres à l'ha dont le diamètre est égal ou supérieur à 25 cm, la hauteur moyenne est de 13 m et peu de régénération naturelle. En outre, cette espèce ne présente aucun schéma phénologique en termes de fréquence de floraison.

Selon les recherches et les observations sur le terrain, les principaux facteurs expliquant



Mesurage d'un arbre du genre *Dalbergia* au Guatemala. Photo: FNPV

l'amenuisement de la population de *Dalbergia* seraient l'évolution des affectations des sols, le commerce illicite, les feux de forêt, l'agriculture traditionnelle, le manque de connaissances sur l'usage et la valeur de l'essence, etc. Les résultats de cette Activité permettront d'élaborer une stratégie qui définisse et oriente les actions requises à court, moyen et long terme pour lutter contre les activités anthropiques qui mettent en péril les écosystèmes abritant l'espèce *Dalbergia*.

Création d'un laboratoire légal d'identification et de description des bois dans le cadre de la mise en œuvre des procédures légales et des systèmes de traçabilité des produits inclus dans la CITES

Agence d'exécution: Fondation nature pour la vie (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 5 mois

Cette Activité a été développée au titre d'une initiative du Conseil national des aires protégées (CONAP), de l'Institut national de la foresterie (INAB), du Ministère public (MP), de l'École d'agriculture de l'Université nationale de San Carlos de Guatemala (FAUSAC) et de la Fondation nature pour la vie (FNPV). Ses objectifs sont les suivants: i) développer les compétences en matière d'identification légale des bois des espèces arborescentes inscrites à l'Annexe II de la CITES; ii) obtenir des informations phénologiques et botaniques sur *Swietenia macrophylla* King, *S. humilis* Zucc., *Guaiacum sanctum* L., *G. officinale* L., *Dalbergia stevensonii* Standl., *D. retusa* helms, et autres espèces *Dalbergia*, qui croissent à l'état naturel au Guatemala; et iii) obtenir des données macroscopiques, microscopiques, histochimiques et physiques sur ces espèces arborescentes.

Le doyen de l'École d'agriculture (FAUSAC) a affecté des locaux dans un nouveau bâtiment pour y aménager le laboratoire. Bien que ce laboratoire soit prêt à être utilisé, les procédures histologiques liées aux bois de ces espèces sont élaborées dans le Centre de microscopie de l'École.

L'équipe de l'Activité a démarré ses travaux sur le terrain, par ex., identifier l'emplacement des populations naturelles, collecter et organiser les spécimens dans l'herbier, ainsi que les études phénologiques. Le personnel technique participe à la fois aux travaux de bureau et sur le terrain. À ce jour, l'équipe a identifié des populations naturelles de *S. macrophylla*, *S. humilis*, *G. sanctum* et *Dalbergia* spp. (*D. stevensonii*, *D. retusa*, *D. tucurensis* et *D. calycina*).

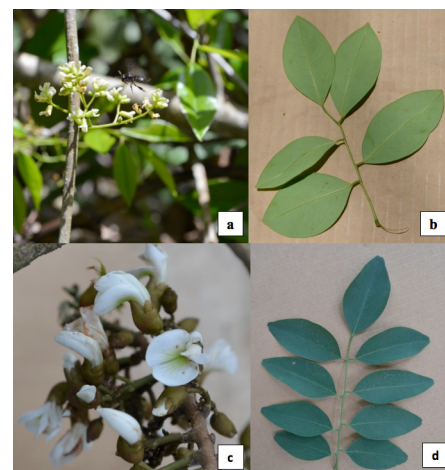
Avis de commerce non préjudiciable: orientations pratiques relatives aux espèces arborescentes inscrites à la CITES

Agence d'exécution: CONAP et Association BALAM (Guatemala) et *Universidad de Córdoba* (Espagne)

Situation: en attente de l'accord

Durée prévue: 15 mois

Cette Activité a pour objet de fournir aux instances CITES des orientations pratiques concernant les procédures, méthodologies et informations requises pour préparer un Avis de commerce non préjudiciable sur les essences et autres espèces arborescentes, de



Un pollinisateur visite des fleurs de *Dalbergia stevensonii* (a); Des feuilles pennées pentafoliées (b); Des fleurs de *Dalbergia calycina* (c); Des feuilles pennées à 9 folioles (d)
Photo: Myrna Herrera

manière à faciliter l'application adéquate des dispositions se rapportant à l'exportation des espèces inscrites à la CITES et à assurer que leur commerce international soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. À cet effet, 18 activités seront exécutées durant une période de 15 mois. L'Accord de projet est maintenant entre les mains du Gouvernement du Guatemala qui devrait le signer prochainement.

Guyana

Amélioration de la gestion durable et de l'exploitation commerciale de l'espèce *Cedrela odorata* (cèdre rouge) inscrite à la CITES au Guyana

Agence d'exécution: Commission forestière du Guyana (GFC)



Caractéristiques d'un bois du genre *Dalbergia*. Photo: FNPV

Situation: en cours
Date de démarrage: août 2014
Durée prévue: 18 mois
Durée effective: 1 mois

Historiquement, le secteur des produits bois au Guyana n'a privilégié que quelques essences majeures clés, principalement le Greenheart (*Chlorocardium rodiei*) et Purpleheart (*Peltogyne venosa*). Cette Activité s'attachera à évaluer, développer, commercialiser et promouvoir *Cedrela odorata* (cèdre rouge), une essence inscrite à l'Annexe III de la CITES en ce qui concerne le Brésil, la Bolivie, la Colombie, le Guatemala et le Pérou. Cette Activité s'appuiera sur les efforts que mène le Guyana pour développer et favoriser ses essences moins utilisées dans le cadre d'une stratégie diversifiée visant à gérer le domaine forestier dans une optique durable. Elle est mise en œuvre au titre du Programme thématique de l'OIBT relatif à la transparence du commerce et du marché, au moyen de fonds affectés au Programme OIBT-CITES à cet effet.

Elle permettra au Guyana de mener une évaluation de ses forêts commerciales en vue de déterminer la situation de cette essence. Les résultats de l'évaluation des ressources serviront à élaborer un plan d'aménagement pour la récolte durable du cèdre rouge, et à renforcer les capacités de la filière afin de lui permettre de prélever et de commercialiser cette espèce sur les marchés intérieur et international. Des plans conjuguant photographie aérienne et évaluation au sol ont été initiés pour mener cette évaluation de la situation des ressources en cèdre rouge.

Cette Activité a pour objectif de «valoriser la gestion durable des forêts dans le secteur forestier guyanais en améliorant l'information sur le marché et le commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES». Son objectif spécifique est de «renforcer la planification forestière et la commercialisation des espèces ligneuses, actuelles et potentielles, du Guyana qui sont inscrites à la CITES». Parmi ses produits escomptés figurent: une évaluation de la ressource en cèdre rouge de manière à établir la situation de cette espèce dans le domaine forestier commercial guyanais est menée à son terme; et une stratégie pour développer et commercialiser les espèces inscrites à la CITES qui sont présentes au Guyana, y compris la création d'une base de données statistiques, est formulée.

Pérou

Évaluation confirmative des inventaires forestiers du cèdre et de l'acajou à grandes feuilles

Agence d'exécution: Universidad Nacional Agraria La Molina (UNALM)
Situation: en cours
Date de démarrage: novembre 2013
Durée prévue: 10 mois
Durée effective: 10 mois

Cette Activité a pour objet de mettre au point une méthode qui soit techniquement et statistiquement compatible en vue de confirmer les résultats du recensement forestier des

espèces acajou (*Swietenia macrophylla* King) et cèdre (*Cedrela* spp.).

L'équipe de l'Activité a terminé les deux premières études prévues sur le terrain, qui ont été menées dans des concessions forestières et des communautés autochtones du Département de Madre de Dios. Ces travaux sur le terrain visaient à examiner la localisation des acajous et cèdres et à procéder à des mesures sur ceux-ci, de manière à les utiliser comme «arbres standards» et à utiliser les données ainsi obtenues pour calculer la marge de tolérance admissible pour les variables de mesure utilisées dans les recensements forestiers dans le cadre du processus de conception d'un dispositif de confirmation d'inventaire.

Lors de la première étude sur le terrain, l'équipe de l'Activité a recueilli des informations sur 58 acajous et 163 cèdres, comprenant des arbres-semenciers et des arbres commercialisables, et sur 129 acajous et 87 cèdres lors de la seconde. Au total, 437 acajous et cèdres ont ainsi été évalués. Ces informations ont servi à opérer les ajustements nécessaires dans la conception de l'échantillonnage d'arbres pour l'évaluation du recensement forestier et à disposer d'informations préliminaires s'agissant de déterminer les fourchettes admissibles pour l'évaluation des variables quantitatives. Pour en savoir plus sur cette analyse préparée par l'équipe de l'Activité, prière de se reporter à la rubrique *Articles sur les Activités du Programme*.

Au titre des volets suivi et diffusion de l'Activité, se sont tenus les deuxième et troisième réunions du Comité consultatif en mai et juillet 2014, en présence respectivement du Ministère de l'environnement (MINAM), du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI), de l'Agence de supervision des ressources forestières et de la faune (OSINFOR) et de l'Assistance technique aux projets de l'USAID



Mesurage du diamètre à hauteur d'homme (dhh) d'un acajou dans la concession forestière de Maderyja, Tahuamanu, Madre de Dios (Pérou). Photo: Projet de l'UNALM et de l'OIBT-CITES

(PAR/USAID). En outre, M^{me} Sofia Hirakuri, la collaboratrice du Coordonnateur régional pour l'Amérique latine, a participé à la troisième réunion dans le cadre de sa mission de suivi. Lors de ces deux réunions, les avancées du mesurage des arbres et de la conception de l'échantillonnage ont été présentées.

L'ultime étude sur le terrain sera menée afin de tester et de parachever la méthodologie, tandis que la quatrième réunion du Comité consultatif destinée à informer l'ensemble des acteurs des résultats finaux est prévue à la fin de l'Activité.

Gestion des peuplements semenciers d'acajou (*Swietenia macrophylla* King.) et de cèdre (*Cedrela* spp.) dans une concession forestière en vue de la conservation du peuplement semencier de Tahuamanu dans la province de Tahuamanu, Madre de Dios, au Pérou

Agence d'exécution: Universidad Nacional Agraria La Molina (UNALM)
Situation: en cours
Date de démarrage: août 2014
Durée prévue: 18 mois
Durée effective: 1 mois

Depuis 2012, l'UNALM et la Direction générale de la diversité biologique rattachée au Ministère de l'environnement mènent des études sur l'évaluation des populations d'acajou et de cèdre issues de la régénération naturelle au Pérou. Le but est d'obtenir des informations qui permettent de comprendre comment ces deux essences se régénèrent naturellement. Dans ces études, l'équipe de l'Activité a évalué les semenciers et la régénération naturelle de ces deux essences.

Pour compléter cette étude des arbres-semenciers, l'Activité en cours a pour objet d'améliorer la situation des peuplements producteurs de semence et d'assurer qu'ils s'implantent en forêt naturelle, et de contrôler la production de semences d'acajou et de cèdre dans les aires de conservation des peuplements producteurs de semences dans la province de Tahuamanu (Madre de Dios). Disposer d'un germoplasme en milieu contrôlé permettra d'améliorer la production de semences en termes de qualité et de quantité pour les deux essences, et profitera également aux institutions responsables des travaux de reboisement, ce qui assurera ainsi la survie de ces espèces à l'état sauvage.

Mondial

Préparation de la publication «Atlas des essences tropicales, 1^{ère} édition: caractéristiques technologiques et utilisations de 273 essences tropicales (et 17 essences tempérées)»

Agence d'exécution: CIRAD (France)
Situation: en cours
Date de démarrage: octobre 2013
Durée prévue: 24 mois
Durée effective: 11 mois

Ce projet a pour objet de produire, publier et diffuser un Atlas des essences tropicales (y compris des essences inscrites à la CITES) couvrant les informations contenues dans la dernière version du logiciel TROPIC

(version 7 de 2011) afin de fournir des informations fiables et opportunes sur les caractéristiques technologiques et les emplois des essences à bois d'œuvre tropicales. Cette nouvelle édition de l'Atlas des essences tropicales (qui inclura les essences inscrites à la CITES) facilitera et améliorera l'accès aux informations sur ces essences pour tous les opérateurs du secteur concerné, tant dans les pays producteurs (aménagistes forestiers, sociétés d'exploitation forestière, décisionnaires) que consommateurs (importateurs, négociants, industriels du bois et utilisateurs).

Ce projet est financé par une subvention de l'UE accordée au Programme OIBT-CITES, qui prévoit qu'une partie des fonds engagés soient utilisés pour les activités du Programme thématique (PT) de l'OIBT relatif à la transparence du commerce et du marché, avec des objectifs relevant des deux programmes. Suite à la signature de l'Accord de projet en septembre 2013, l'Agence d'exécution, le CIRAD en France, a démarré sa mise en œuvre en octobre.

Dès juillet 2014, le projet était en bonne voie et les réalisations suivantes ont été menées:

- La recherche documentaire et la revue complémentaire des publications sont effectuées. Le nombre d'espèces devant à l'origine être décrites dans l'Atlas a été augmenté à 328;
- Des technologies supplémentaires de mise à l'essai et de numérisation des échantillons de bois ont été mises au point;
- Des photos, ouvrages ou produits bois ont été collectés. Cent cinquante photos additionnelles ont été réunies et la collecte se poursuit;
- La rédaction des descriptions techniques des essences qui seront ajoutées dans le logiciel Tropix et l'Atlas est finalisée. Environ deux tiers des descriptions qui seront ajoutées dans le logiciel Tropix ont déjà été rédigés;

Le manuscrit de l'Atlas est bien avancé.

Étude sur le commerce des bois CITES

Agence d'exécution: OIBT

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 8 mois

Durée effective: 5 mois

Cette étude a été requise par les Parties à la CITES aux termes de la décision 15.35 prévoyant que soit examiné le commerce des produits bois issus d'espèces arborescentes inscrites qui ne figurent pas dans les annotations. Ses résultats seront exploités pour documenter la révision des annotations aux inscriptions qui est actuellement en cours, y compris des annotations relatives aux espèces arborescentes. En juillet 2014, l'avancement de cette étude a été décrit lors de la 65^e réunion du Comité permanent (CP) de la CITES; le CP a constitué un Groupe de travail intersession sur les annotations et a suggéré que l'étude soit centrée sur les quatre espèces pour lesquelles l'annotation à l'inscription limite les contrôles CITES du commerce aux produits bois primaires

(subissant une transformation minimale): *Pericopsis elata*, *Dalbergia cochinchinensis*, *Cedrela odorata* et *Swietenia macrophylla*. Cette étude du commerce aidera à la révision des annotations en examinant le commerce dans le pays de l'aire de répartition pour les produits bois transformés qui ne font pas l'objet de contrôles du commerce par la CITES. Bien que cette étude sur le commerce ne soit pas en mesure (car tel n'est pas son objectif) de fournir des informations définitives sur le commerce des espèces inscrites qui ne figurent pas dans le champ des annotations, les résultats initiaux donnent une idée de l'échelle et de la complexité du commerce des produits bois et indiquent que plusieurs des pays des aires de répartition exportent des produits bois transformés qui pourraient être fabriqués à partir d'espèces arborescentes inscrites à la CITES. Cette étude, qui est financée au titre de la composante TMT des fonds que l'UE a alloués au Programme OIBT-CITES, devrait être achevée d'ici à la fin de 2014.

Initiatives/événements connexes

Lors des réunions sur les «Progrès de la recherche sur les espèces de flore sauvage péruviennes inscrites à la CITES», qui ont été organisées par le Ministère de l'environnement (MINAM) et le Programme d'assistance technique de l'USAID (PAT-USAID), l'équipe technique de l'Activité *Évaluation de la régénération des populations naturelles d'acajou à grandes feuilles et de cèdre au Pérou* a présenté la méthode utilisée pour évaluer le rétablissement des populations d'acajou et de cèdre, ainsi que les résultats obtenus dans son application par le Département d'Ucayali dans le cadre d'une étude qui a été menée par le MINAM avec l'assistance de l'équipe technique de l'UNALM au cours de l'année 2013. Ces réunions ont eu lieu à Pucallpa, Lima, Tarapoto et Iquitos les 11, 14, 16 et 22 juillet 2014 respectivement. Y ont participé des délégués du MINAM et de PAT-USAID/MINAM, de l'UNALM, ainsi que des autorités régionales, dont des ingénieurs forestiers, des techniciens et des organisations non gouvernementales.

Au cours du second trimestre de 2014, le Coordonnateur régional pour l'Afrique a participé à plusieurs réunions et ateliers de formation au Cameroun, en République du Congo et en République démocratique du Congo, comme indiqué précédemment dans les rapports d'avancement sur les Activités.

Articles sur les Activités du Programme

Évaluation de la régénération des essences acajou à grandes feuilles (Swietenia macrophylla) et cèdre (Cedrela odorata Linnaeus) en milieu naturel au Pérou.

I. Lombardi; C. Garnica; J. Carranza; H. Ortiz; B. Ponce; J. Gamarra; V. Barrena. Sous presse.

Résumé

Cette étude avait pour objet d'évaluer la régénération des essences acajou (*Swietenia macrophylla* King) et cèdre (*Cedrela* spp.) dans les surfaces permanentes de production situées dans le département de Madre de Dios au Pérou. Elle était divisée en trois étapes: la première a consisté à compiler les informations issues de la surface en gestion forestière dans le cadre de permis POA, du contrôle et de la supervision des autorités, et également à concevoir une méthode pour évaluer les arbres-semenciers et la régénération naturelle. Dans la seconde, il s'agissait de valider la méthode et les travaux sur le terrain, en évaluant les arbres-semenciers sélectionnés et en compilant les informations sur la régénération naturelle dans des placettes de 2 x 100 m orientées vers les quatre points cardinaux, en prenant pour axe central les arbres-semenciers; enfin, la troisième a consisté à traiter et analyser les données recueillies sur le terrain.

Au total, 58 acajous semenciers présentant en moyenne un dhh de 0,86 m et une hauteur de 28 m ont été évalués, ainsi que les caractéristiques suivantes: fortes prédominance et vigueur, une surface terrière de forme circulaire, une canopée en forme de tasse de circonférence irrégulière, une tige droite et saine sur le plan de l'évaluation phytosanitaire; de la même manière, 65 cèdres semenciers présentant en moyenne un DHH de 0,69 m et une hauteur de 27,7 m ont été évalués. Il s'agit essentiellement d'individus à fortes prédominance et vigueur, présentant une surface terrière de forme circulaire, une tige droite et déformée, une canopée en forme de tasse de circonférence irrégulière, et sains sur le plan phytosanitaire.

Nous avons constaté une régénération naturelle de l'acajou, qui se limite toutefois aux gaules et pousses localisées principalement dans le sud et l'ouest de la zone d'échantillonnage, et peuvent être situées jusqu'à une distance de 210 m des arbres-semenciers. Toutefois, cette régénération est inexistante ou n'arrive pas à maturité dans les parcelles forestières où une intervention a eu lieu plus de quatre années en amont.

Le cas du cèdre est quant à lui un peu plus prometteur, dans la mesure où nous avons constaté un stock considérable de pousses, qui diminue à l'étape suivante, lors de la croissance, essentiellement des gaules, hautes ou courtes. Concernant la direction de la régénération de cette espèce, aucune tendance n'a été observée et on a pu en trouver jusqu'à une distance de 160 m des arbres-semenciers. Toutefois, dans les parcelles où une intervention a eu lieu il y a plus de six années, aucune trace de régénération n'a été constatée, probablement en raison de la forte rivalité pour la lumière et l'espace.

Enfin, nous avons relevé la présence d'arbres de 50 à 70 cm de diamètre pour l'acajou, et de 30 à 50 cm pour le cèdre.

Autres articles d'intérêt

Les articles qui suivent proviennent d'une brochure récente sur l'identification légale des bois qui a été publiée par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Ils sont reproduits ici avec l'accord du WWF, compte tenu de leur pertinence pour les travaux qui sont menés dans le cadre du Programme OIBT-CITES, lesquels font appel à plusieurs des techniques couvertes, et aussi de l'intérêt que suscite ce type de travaux chez les acteurs du Programme. Pour en savoir plus sur cette brochure ou le WWF, prière de s'adresser à Johannes Zahnen (WWF-Allemagne; johannes.zahnen@wwf.de).

Méthodes légales utilisées pour vérifier l'essence déclarée et l'origine du bois

L'exploitation forestière illicite et le commerce connexe constituent d'énormes problèmes au niveau international, qui contribuent de manière notable à la destruction des forêts dans le monde entier et, en conséquence, au changement climatique et à la disparition de la biodiversité. Le commerce des bois illégaux est souvent une forme de crime organisé, et on estime que l'exploitation forestière illicite représente jusqu'à 40% de la production mondiale de bois. L'une des conséquences de ce crime est la chute des prix du bois que provoquent les bois illégaux, ce qui, en retour, rend plus difficile le commerce des bois produits dans une optique durable. Les avancées techniques, telles que les étiquettes électroniques fixées sur les grumes après abattage ou la certification indépendante, ont apporté des améliorations et davantage de transparence dans le commerce du bois. Toutefois, sachant que ces progrès sont tous liés au fait que les informations soient relayées au fil de la chaîne de valeur avec la matière première, elles sont susceptibles d'être manipulées. Toutes les méthodes décrites ci-après, déjà bien implantées pour certaines et nouvelles pour d'autres, font appel aux propriétés du bois qui lui sont complètement intrinsèques et donc impossibles à manipuler. Il s'agit donc d'excellentes méthodes, qui ne peuvent se substituer aux dispositifs d'information en vigueur, mais viennent les compléter. Elles permettent de vérifier l'exactitude des documents existants, ce qui accroît la transparence du commerce. Elles permettent en outre de suivre les nouvelles exigences de la législation. Le WWF pense que le développement et l'emploi de ces méthodes offrent de formidables possibilités de lutter contre le commerce des bois illégaux et prend donc une part active à leur utilisation et leur déploiement.

Chiens pisteurs de protection des espèces

Ayant constaté que le recours à des chiens pisteurs de protection des espèces donnait de très bons résultats dans le domaine du commerce de la faune et de la flore sauvages, le WWF a lancé une étude pilote destinée à tester la possibilité d'utiliser ces chiens pour identifier les bois.

On soupçonne que des essences particulièrement précieuses sont importées en les mêlant à d'autres qui ne sont pas protégées, mais présentent un aspect similaire. Elles peuvent par exemple être transportées dans le même conteneur. C'est pour cette raison que l'étude pilote a fait appel à deux chiens pisteurs qui sont formés à la détection de l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*). Ces chiens ont été en mesure de différencier l'acajou d'autres essences, dont certaines étaient très similaires. Le WWF pense que cette aptitude pourrait combler une lacune dans les pratiques en vigueur, car le bois doit faire l'objet d'une suspicion initiale avant que les officiels ne puissent le saisir et l'envoyer à un laboratoire pour examen approfondi. Les douanes ou les agents de police sont chargés d'une mission très spécifique s'agissant d'identifier une essence, ce qui représente souvent un énorme défi, lorsque par exemple ils sont confrontés à des bois d'aspect similaire et que l'essence déclarée dans les documents d'accompagnement semble plausible, pour le moins compte tenu de son aspect extérieur.

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- www.traffic.org/non-traffic/non-traffic_pub23.pdf (Chapitre 4 « Timber Detector Dogs »)

- WCO News N°73; 2/2014; <http://www.wcoomd.org/en/media/wco-news-magazine/latest.aspx>

Identification microscopique des essences

L'identification microscopique des essences est une méthode ancienne qui est utilisée régulièrement pour identifier les types de bois, par exemple les bois massifs, placages, contreplaqués, etc.

Elle consiste en un examen macroscopique et microscopique au cours duquel le genre (en fonction des noms/groupes de la norme EN 13556) et, dans plusieurs cas, l'espèce de l'échantillon, peuvent être déterminés de manière irréfutable sur la base de sa structure anatomique. Il existe des experts chevronnés dans ce domaine dans divers instituts en Allemagne, au RU, aux États-Unis, au Brésil, etc. Des dispositifs et bases de données qui permettront à l'avenir d'identifier l'essence sur place sont actuellement en développement. Le WWF anticipe que la gamme d'options disponibles va augmenter considérablement, ce qui aidera les douaniers à, par exemple, étayer une suspicion initiale. Grâce à cette méthode, le WWF a découvert par le passé à plusieurs reprises, dans des produits et dans les locaux d'entreprises, des essences faussement déclarées.

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- <http://www.ti.bund.de/en/startseite/home/thuenen-kompetenzzentrum/serviceleistungen-m.html>
- <http://www.fpl.fs.fed.us/research/centers/woodanatomy/>
- <http://www.africamuseum.be/collections/browsecollections/naturalsciences/earth/xylarium>
- <https://science.naturalis.nl/en/collection/naturalis-collections/botany/>
- <http://www.kew.org/collections/anatslid.html>

Isotopes stables (origine du bois)

Les plantes absorbent les isotopes répartis de manière non homogène (H, O N, S, C, etc.) dans la nature pour les incorporer dans leur structure. La méthode des isotopes stables est la méthode standard utilisée depuis de nombreuses années pour vérifier l'origine déclarée des produits dans le secteur alimentaire. En conséquence, elle est employée par six autorités d'examen ainsi que de nombreux laboratoires privés en Allemagne afin de vérifier l'origine du vin, des poivres, des pommes de terre, de huile d'olive et du bœuf.

D'ores et déjà en Europe, il existe des bases de données complètes sur les isotopes stables. On citera par exemple la base de données sur les œufs de poule créée par le KAT, le plus important organe d'inspection des œufs en Allemagne et dans les pays voisins de l'UE, la base de données sur la viande de porc mise au point par BPEx au RU ou encore la base de données des Douanes allemandes sur le caviar. En 2013, cette dernière a été reconnue comme instrument utilisable pour confirmer les cas de fraude sur le caviar (voir ci-après). Cette méthode est actuellement la seule permettant de détecter l'origine qui est appliquée dans la Réglementation européenne sur la vérification du vin (Commission de réglementation [CE n° 2729/2000]).

À l'initiative du WWF-Allemagne, plusieurs projets soutenus par la DBU (*Deutsche Bundesstiftung Umwelt*, la Fondation allemande pour l'environnement) ont été lancés en 2004 afin que cette méthode soit également utilisée pour le bois. Elle est aujourd'hui couramment employée à cet effet et même pour l'ivoire. En 2013, l'Agence américaine d'investigation environnementale (EIA) a utilisé la méthode des isotopes pour confirmer de manière indépendante les résultats de son investigation sur les bois illicites en provenance de Russie, lesquels avaient été obtenus au moyen de méthodes analytiques.

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- <http://www.agroislab.de/e-index.html>
- http://wwf.panda.org/what_we_do/how_we_work/conservation/forests/news/successes/?199198/uncovering-forests-tell-tale-fingerprints
- <http://eia-global.org/campaigns/forests-campaign/liquidating-the-forests/>

- http://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PPDF/2013_WWF_Report_Illegal_Caviar_Trade_in_Bulgaria_and_Romania.pdf (p. 19)

Analyse de l'ADN (essence et origine du bois)

La génétique peut servir de plusieurs manières pour accompagner la lutte contre le commerce des bois illégaux. À l'instar de la méthode des isotopes, les résultats de l'analyse génétique de l'origine sont en mesure de vérifier une origine déclarée. Ces résultats sont obtenus à partir de l'identification des séquences de gènes, qui diffèrent pour chaque essence en fonction de la région. Plusieurs projets ont permis de montrer tout le potentiel de cette méthode. En outre, une fois que les marqueurs spécifiques à un bois ont été identifiés, la génétique peut servir à déterminer son essence sans équivoque.

Si la cartographie génétique spécifique à un arbre a été effectuée, l'analyse de l'empreinte génétique peut aussi être utilisée pour vérifier les détails de l'origine d'un arbre individuel en remontant jusqu'au lieu où il a été prélevé. Cette procédure peut servir par exemple pour les bois précieux, dont chaque lieu d'extraction est enregistré.

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- <http://www.ti.bund.de/en/startseite/home/thuenen-kompetenzzentrum/serviceleistungen.html>
- http://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/Fingerprinting_conf_rep_EN.pdf
- http://www.wwf.de/fileadmin/user_upload/Bilder/Final_Report_project_DBU_WWF_wood_fingerprinting_11_2011.pdf
- <http://www.doublehelixtracking.com/>
- <http://www.adelaide.edu.au/adelaidean/issues/46461/news46561.html>

Spectroscopie proche infrarouge (NIRS) (essence et origine du bois)

La NIRS est une méthode analytique fondée sur la lumière infrarouge à ondes courtes, qui consiste à faire vibrer les molécules sous l'effet des radiations électromagnétiques, sous l'effet desquelles elles reflètent des spectres spécifiques. Très versatile, la NIRS reflète à la base la composition chimique d'un produit. C'est une manière couramment employée pour déterminer la teneur en eau d'une substance. Selon les publications sur l'emploi de la NIRS pour le bois, elle est désormais aussi en mesure de donner des preuves concrètes du contenu, de l'essence et de l'origine d'un bois. Toutefois, contrairement aux méthodes reposant sur l'ADN ou les isotopes, la NIRS n'a pas encore fait l'objet de tests extensifs comme méthode unique utilisée pour le bois.

Il existe un cas (un projet du WWF sur les bois tropicaux) où la NIRS a été utilisée comme paramètre additionnel pour améliorer la résolution spatiale. La méthode des isotopes stables (empreinte physique) et la méthode NIRS (empreinte chimique) en particulier devraient se compléter de manière synergique à l'avenir. Cette combinaison est actuellement testée dans divers projets.

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- http://www.wwf.de/fileadmin/user_upload/Bilder/Final_Report_project_DBU_WWF_wood_fingerprinting_11_2011.pdf (chapter 5.4.5)
- http://www.obaltimbertrackingnetwork.org/fileadmin/templates/globaltimbertrackingnetwork.org/upload/Regional_Workshop_for_Asia_Pacific_Oceania/YaNa_Liu.pdf
- http://www.globaltimbertrackingnetwork.org/fileadmin/templates/globaltimbertrackingnetwork.org/upload/Regional_Workshop_Americas/Near_Infrared_Spectroscopy_alternative_method_for_the_accurate_botanical_identification_of_similar_wood_species.pdf
- <http://fip.up.poznan.pl/pdf/40/Folia%20Forestalia%20Pol%2040-4%20Sandak%20et%20al.pdf>

Téledétection

En utilisant la génétique, les isotopes ou la NIRS pour déterminer une origine, on atteint vite leurs limites s'agissant d'infractions mineures, par exemple des extractions dépassant le volume autorisé ou effectuées en dehors des limites de la surface d'une concession. C'est là que l'analyse d'images satellite peut fournir des informations utiles: dès que des routes ou voies d'accès sont détectées dans des parties d'une concession où, selon les plans d'aménagement, l'exploitation forestière est prohibée, ou que de petits prélèvements sont repérés au-delà des limites d'une concession, il est possible de mener des contrôles sur site pour aider à étayer la suspicion initiale. Il existe des cas connus dans lesquels la téledétection a été en mesure de révéler une appropriation illicite de terres ou des prélèvements présumés en dehors d'une concession (voir ci-après).

En revanche, le recours accru à cette technologie signifie qu'il sera possible d'opérer plus fréquemment des patrouilles ciblées dans les lieux où des indices précoces indiquent que des infractions soient possiblement commises. S'agissant de téledétection, la précocité semble revêtir une importance croissante dans la mesure où les photos deviennent de moins en moins chères (voire gratuites) et sont disponibles à intervalles rapprochés.

La téledétection peut également servir à toute une diversité de processus, comme identifier l'étendue de la dégradation dans les surfaces forestières ou mesurer les stocks de CO₂. Les diverses possibilités qu'offre l'usage de la téledétection sont un domaine auquel le WWF-Allemagne consacre beaucoup d'efforts.

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- http://wwf.panda.org/what_we_do/where_we_work/greatermekong/our_solutions/landscape_conservation_in_the_greater_mekong_region/responsible_forest_management_trade/?207264/learning-session-7-satellite-data-for-redd-mrv
- http://news.mongabay.com/2011/1004-hance_dole_satellite.html
- <http://www.globalforestwatch.org/>

Analyse des fibres du papier

«Des arbres de forêts ombrophiles tropicales sont abattus pour imprimer des livres allemands pour enfants.», telle est la conclusion qu'ont tiré deux études du WWF menées en 2009 et 2012. Des laboratoires ont en effet trouvé divers feuillus tropicaux (MTH) dans le papier. Les MTH sont un groupe de fibres ligneuses utilisées dans le papier et les produits en bois reconstitué comme les panneaux de copeaux. Traditionnellement, les fibres employées pour fabriquer du papier comportaient des bois provenant de forêts naturelles et boréales (en général eucalyptus ou acacia pour le papier), du coton, de la paille et de la canne à sucre. Les laboratoires peuvent sans aucun problème identifier ces fibres d'usage ancien et bien connues, y compris les fibres des plantations tropicales. L'expérience montre que les bois tropicaux issus de forêts naturelles se présentent sous la forme d'une diversité d'essences, dont le genre peut parfois être identifié par des laboratoires certifiés au moyen de la microscopie basée sur des références. La présence d'un tel mélange d'essences et genres divers (génériquement appelé MTH), dont certains sont inconnus, suggère qu'il est probablement composé de bois provenant de forêts naturelles tropicales. L'identification d'une essence inconnue présente dans le papier en grandes quantités suggère qu'elle serait issue de surfaces cultivées de type plantations (non des MTH).

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- http://wwf.panda.org/about_our_earth/search_wwf_news/?176641/tropical-forests-are-dying-for-german-childrens-books
- http://wwf.panda.org/wwf_news/press_releases/?207141/tropical-pulp-still-a-long-way-from-fiction-in-german-childrens-books
- <http://www.wri.org/blog/qa-fiber-testing-paper-and-lacey-act>
- http://ran.org/sites/default/files/turning_the_page_on_rainforest_destruction.pdf

Informations d'ordre général sur les différentes méthodes

Les méthodes de l'empreinte génétique et des isotopes stables offrent pour avantage que les paramètres examinés sont intrinsèques à un bois et donc inaltérables. Il s'agit du principal, et plus notable, aspect qui différencie ces deux méthodes des systèmes d'information classiques, dans lesquels l'information est clouée dans la grume ou contenue dans des puces électroniques (RFID) qui y sont fixées. Bien que l'origine du bois soit l'un des éléments d'information requis dans le passé, il n'avait pas été possible de le vérifier jusqu'à aujourd'hui. Si, dans les faits, les déclarations falsifiées concernant l'essence et l'origine d'un bois ne prouvent pas qu'il s'agit d'un bois illicite, il s'agit toutefois d'un indice significatif que cela puisse être le cas. Si l'on ne connaît pas l'essence ou son origine ou qu'elles aient été faussement déclarées, il n'est pas possible de tirer une conclusion concrète sur la légalité du bois en question!

Les évolutions ultérieures de ces méthodes et l'emploi conjugué de plusieurs méthodes devraient permettre d'obtenir des résultats plus précis s'agissant d'identifier une essence et son origine à l'avenir.

Programme TRAFFIC du WWF

Interpol a estimé que la valeur mondiale du commerce illicite des espèces sauvages se chiffrait à environ 19 milliards \$EU par an (à l'exclusion du bois et du poisson). Les dommages économiques causés par le commerce des bois illégaux avoisineraient quant à eux 15 milliards \$EU par an.

Aux fins de surveiller le commerce international des espèces menacées et d'y apporter des solutions, en 1976, le WWF a fondé le Programme international de conservation des espèces (TRAFFIC) conjointement avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). TRAFFIC a pour objectif d'assurer que le commerce international de la faune et de la flore sauvages ainsi que leurs produits ne soit opéré que suivant des pratiques durables, et qu'en outre il soit mené en conformité avec les lois et accords nationaux et internationaux, et ne provoque pas l'extinction des espèces. Disposant de 25 bureaux à travers les cinq continents, TRAFFIC est l'organisation spécialisée de réputation mondiale dans ce domaine.

Au nombre des missions de TRAFFIC figurent la surveillance critique du commerce des espèces protégées et le développement de solutions novatrices qui permettent un commerce durable, légal et transparent. Eu égard au commerce international du bois, TRAFFIC a travaillé sur la rédaction de directives relatives à la légalité, examiné les flux des échanges commerciaux et apporté un appui depuis de longues années, entre autres, à des gouvernements et des associations internationales du commerce concernant l'application des réglementations sur la légalité.

Pour en savoir plus, on pourra consulter le site suivant:

- <http://www.traffic.org/timber-trade/>

Base de données internationale de référence/Réseau mondial de traçabilité du bois

En ce qui concerne les méthodes de l'empreinte génétique et des isotopes, il est nécessaire de disposer de références à l'aune desquelles les échantillons suspects peuvent être comparés ou mesurés. À l'avenir, l'une des tâches importantes consistera donc à créer une base de données internationale de référence, qui sera accessible à tous, mais protégée contre l'accès non autorisé. Une autre activité majeure consistera à collecter des échantillons de référence dans les pays partenaires et à réunir les résultats d'analyse, de manière à pouvoir traiter plus rapidement les cas suspects. Une base de données de ce type est en cours de création avec le soutien financier de l'Allemagne. Lorsqu'elle sera prête, l'organisation internationale *Biodiversity International*, dont le siège est à Rome, sera chargée de son lancement.

L'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) a déjà annoncé qu'elle était prête à élaborer des normes du bois de manière à pouvoir calibrer les mesures des isotopes. Cela signifie que, dans chaque pays, les laboratoires isotopiques seront en mesure de prendre part aux mesures sur les bois et de comparer les résultats.

Le Réseau mondial de traçabilité du bois (*Global Timber Tracking Network*, GTTN), dont le siège est en Malaisie, est une plateforme internationale de dialogue sur les méthodes d'identification et de traçabilité du bois. Le WWF est un partenaire du réseau GTTN et membre du conseil consultatif qui participe à la création de la base de données internationale.

Pour en savoir plus, on pourra consulter les sites suivants:

- <http://www.globaltimbertrackingnetwork.org/home/>
- <http://www.biodiversityinternational.org/>

Événements à venir

OIBT et CITES: Collaborer pour pérenniser les espèces arborescentes tropicales

Manifestation parallèle prévue durant le Congrès mondial de l'IUFRO le 9 octobre 2014 à Salt Lake City (États-Unis).

OIBT et CITES: Collaborer pour pérenniser les espèces arborescentes tropicales

Manifestation parallèle prévue durant la CdP-12 de la CBD le 16 octobre 2014 à Pyeongchang (République de Corée).

10^e réunion du Comité consultatif du Programme OIBT-CITES

Durant la 50^e session du CIBT, à Yokohama (Japon), le 4 novembre 2014 (à confirmer).

Pour en savoir plus sur ces événements, prière de consulter le site Internet de l'OIBT.

Éditorial (suite de la page 1)

G. versteegii. Au nombre des Activités en cours figurent une évaluation de la situation de la population des essences *Aquilaria* et *Gyrinops* et, pour certaines d'entre elles, la création de pools génétiques en Indonésie; une étude détaillée sur la phénologie de la floraison et le comportement reproductif d'*A. malaccensis*; des bases de données génétiques servant au profilage dans le cadre de la traçabilité des essences et des applications légales; et un plan d'action destiné à conserver les populations naturelles de bois d'agar en Malaisie péninsulaire.

Dans la mesure où toutes ces activités sont ancrées dans des organismes gouvernementaux et des institutions scientifiques; leur appropriation et leur pérennisation sont assurées. En outre, en Indonésie et en Malaisie, l'on envisage d'adapter les résultats des activités au contexte de leurs cadres d'orientation politique nationale afin de compléter d'autres travaux en cours destinés à réaliser la gestion durable des forêts et à assurer un commerce des bois et produits dérivés issus de sources licites et pérennes.

Thang Hooi Chiew Coordonnateur régional pour l'Asie

Suivi du Programme

Afin d'assurer la transparence du Programme OIBT-CITES, chaque Coordonnateur régional compétent assure un suivi régulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On procède également à un suivi externe à mi-parcours et à une évaluation a posteriori conformément aux dispositions de l'accord de subvention passé avec la Commission européenne (CE) et celles du Règlement intérieur de l'OIBT en la matière.

Dans ce contexte, la collaboratrice du Coordonnateur régional pour l'Amérique latine, M^{me} Sofia Hirakuri, a mené du 10 au 16 juillet 2014 une mission de suivi sur le terrain à Lima, Pucallpa et Puerto Maldonado au Pérou afin d'évaluer la mise en œuvre de l'Activité *Évaluation confirmative des inventaires forestiers du cèdre et de l'acajou à grandes feuilles*, qui est exécutée par l'Université nationale agronome La Molina (UNALM).

Au cours de cette mission de suivi, M^{me} Hirakuri s'est rendue à l'UNALM à Iberia, et chez un concessionnaire à Puerto Maldonado, et elle a eu des discussions avec l'Organe de gestion CITES au Pérou (MINAGRI) et l'Autorité scientifique CITES (MINAM). En outre, elle a également participé le 11 juillet 2014 à l'atelier conjoint organisé par le MINAM et l'UNALM en collaboration avec le Gouvernement régional d'Uyacali à Pucallpa. La méthode utilisée pour évaluer les arbres-semenciers et la régénération de l'acajou et du cèdre a été diffusée auprès du Gouvernement régional d'Uyacali, ainsi que d'autres gouvernements régionaux, comme ceux de Lima, Tarapoto et d'Iquitos les 14, 16 et 22 juillet respectivement.

Cette visite sur le terrain avait pour principal objectif de suivre sur site les travaux de recueil d'informations menés dans le cadre de l'Activité. Dans la concession forestière, M^{me} Hirakuri a observé comment les critères méthodologiques étaient appliqués par un évaluateur sur un acajou et un cèdre. Au nombre des principaux aspects couverts ou observés durant cette visite de terrain figuraient: i) l'étude de données sur l'emplacement et données dasométriques sur divers acajous et cèdres qui seront utilisés comme «arbres standards» dont les données serviront à

calculer les indices de tolérance ou la marge d'erreur de mesure admissible lors du recensement de la forêt; ii) la procédure méthodologique de l'analyse technique; iii) la marge d'erreur admissible pour le diamètre (dhh) et la hauteur d'arbre; et iv) évaluation de la précision et de l'exactitude des mesures par les évaluateurs. Toutes les activités ont été exécutées sur le terrain, telles que proposées dans le plan des travaux.

Le Coordonnateur régional pour l'Asie, M. Thang Hooi Chiew, a également conduit une mission de suivi du 11 au 14 août 2014, à Jakarta et Bogor en Indonésie, afin d'évaluer l'avancement des trois activités qui sont actuellement mises en œuvre dans ce pays, à savoir *Favoriser la conservation des ressources génétiques des essences Aquilaria et Gyrinops en Indonésie; Renforcement des capacités en matière de techniques de reproduction des semis, sensibilisation à l'application de la CITES et feuille de route du ramin; et Gestion des plantations de bois d'agar en Indonésie*. Il a également eu des discussions sur l'avancement de la signature de l'Accord avec l'OIBT portant sur la mise en œuvre par l'Agence de recherche et développement forestiers (FORDA) de deux activités, à savoir *Assurer la diversité génétique des sources de semence de ramin et de la population de ramin à partir de boutures racinées; et Création d'un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan en Indonésie*. Enfin, il s'est rendu sur le site d'aménagement initial d'une parcelle de 0,3 ha qui a été plantée d'*A. malaccensis* à intervalles de 3 x 3 m en juin 2014; et d'une parcelle de 0,25 ha qui a été plantée de *G. versteegii* à intervalles de 2 x 3 m en juillet 2014, toutes deux situées dans la Forêt de recherche de Dramaga à Bogor.

Le Coordonnateur régional pour l'Afrique a prévu de mener une mission de suivi en République démocratique du Congo en septembre 2014, afin d'évaluer et d'explorer la faisabilité de réorienter les travaux qui restent à exécuter dans le cadre de l'Activité *Élaboration d'un avis de commerce non préjudiciable pour Pericopsis elata en République démocratique du Congo*. Il fera également en sorte, durant sa visite, que l'Activité relative à *Prunus africana* en RDC, qui fait l'objet d'un long retard, soit menée à son terme.

Contacts

OIBT - **Steven Johnson**, Coordonnateur pour l'OIBT – johnson@itto.int

Kanako Ishii, Assistante du Programme – ishii@itto.int

CITES - **Milena Sosa Schmidt**, Coordonnatrice pour la CITES – milena.schmidt@cites.org

Coordonnateur régional pour l'Afrique – **Jean Lagarde Betti** – lagardeprunus@gmail.com

Coordonnateur régional pour l'Asie – **Thang Hooi Chiew** – hooichang@gmail.com

Coordonnateurs régionaux pour l'Amérique latine – **Ivan Tomaselli** – itomaselli@stcp.com.br et

Sofia Hirakuri – shirakuri@stcp.com.br

Les lecteurs peuvent télécharger ce Bulletin d'information sur http://www.itto.int/cites_programme. N'hésitez pas à transmettre aux adresses indiquées ci-dessus vos éventuelles suggestions concernant la manière d'améliorer cette publication ou des thèmes que vous souhaiteriez voir traiter.